

**République d'Haïti
Ministère de la Planification et
de la Coopération Externe (MPCE)**

**Projet de la réhabilitation d'urgence
et de l'appui à la reconstruction
pour la République d'Haïti
Rapport final**

Novembre 2011

Agence Japonaise de Coopération International (JICA)

Yachiyo Engineering Co., Ltd.

EID
JR
11-135

Taux de change (taux moyen (TTS)) : moyenne des taux de mai à octobre 2010 (6 mois)
1,00 dollar américain = 88,00 yens japonais
1,00 dollar américain = 40.00 HTG (Haïtian Gourde)
(Source : Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ)

Préface

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale a décidé de mettre en œuvre le Projet de la Réhabilitation d'Urgence et de l'Appui à la Reconstruction pour la République d'Haïti, et a confié ledit Projet à Yachiyo Engineering Co., Ltd.

L'équipe d'étude a eu une série de discussions avec les parties concernées de la République d'Haïti de mai 2010 à juillet 2011, et a effectué une reconnaissance du site objet du projet. À la suite des études supplémentaires au Japon, le présent rapport a été finalisé.

J'espère que ce rapport contribuera à la promotion du projet et au renforcement des liens d'amitié entre nos deux pays.

Pour finir, je souhaite exprimer toute ma gratitude aux parties concernées du gouvernement d'Haïti pour leur coopération étroite apportée à l'équipe d'étude.

Novembre 2011

Kiyofumi KONISHI
Directeur Général
Département de l'infrastructure économique
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Résumé des résultats de l'étude

1. Pays	République d'Haïti
2. Nom de l'étude	Le projet de la réhabilitation d'urgence et de l'appui à la reconstruction pour la République d'Haïti
3. Contre-partie	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)
4. Objectif de l'étude	Le présent projet vise à appuyer la reconstruction et le développement par l'atténuation de la concentration de la capitale et l'harmonisation des régions en tenant compte de la construction de la ville résistante aux désastres, de la reconstruction de la vie des habitants et des considérations environnementales, et ce sur la base des expériences et les leçons tirées des désastres qu'a connues le Japon et de l'examen du plan d'aménagement du territoire réalisé par la partie haïtienne. De plus, le projet a pour l'objectif également de promouvoir les effets concrets pour la reconstruction du pays rapide par la mise en œuvre des projets de réhabilitation et celui d'urgence.

<p>1. Organisme d'exécution</p> <p>Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), Commune de Léogâne</p>
<p>2. Zones faisant l'objet de l'étude</p> <p>(1) Plan de base du développement territorial : Sue le plan national</p> <p>(2) Plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne : Commune de Léogâne</p> <p>(3) Projets de réhabilitation prioritaires : Zones sinistrées (Léogâne, Jacmel et leurs périphéries)</p> <p>(4) Projet d'urgence de réhabilitation : Commune de Léogâne</p>
<p>3. Envergure de l'étude</p> <p>(1) Appui à l'élaboration du plan de base du développement territorial</p> <p>(2) Elaboration du plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne</p> <p>(3) Projets de réhabilitation prioritaires : Conception sommaire et l'estimation du coût approximatif du Projet de la réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne</p> <p>(4) Projet d'urgence de réhabilitation : Mise en œuvre du Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne</p>
<p>4. Aperçu des résultats de l'étude</p> <p>A. Appui à l'élaboration du plan de base du développement territorial</p> <p>Le cadrage futur, la vision et le concept du développement territorial et autres ont été proposés et les recommandations pour l'avenir ont été formulées pour appuyer à l'élaboration du plan de base du développement territorial axé sur la prévention des désastres, la réduction de la surconcentration et la déconcentration sur la base du plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti ainsi que l'expérience en matière de rétablissement et de développement du Japon.</p> <p>B. Elaboration du plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne</p> <p>Le plan de reconstruction post-séisme a été proposé en tenant compte du développement des pôles régionaux contribuant au dégagement de surconcentration de la capitale et comprenant la construction de la ville résistante aux désastres au profit de la commune de Léogâne se situant près de la capitale et gravement endommagée par le Grand Séisme. Le plan de reconstruction post-séisme comprend entre autres le cadrage futur, le plan d'utilisation de terrains, le plan des infrastructures publiques, le plan de promotion de l'industrie, le plan de prévention des désastres et les projets et programmes.</p> <p>En plus l'atelier portant sur le plan de reconstruction post-séisme a été organisé au profit des personnes concernées.</p> <p>C. Projets de réhabilitation prioritaires</p> <p>C-1. Examen des projets de réhabilitation</p> <p>Les projets de réhabilitation pouvant être les candidats pour réaliser dans le cadre de la coopération financière non</p>

remboursable du Japon ont été examinés et évalués. A cet effet, les critères suivants ont été tenus compte parmi les besoins exprimés de reconstruction post-séisme : nécessité et besoins d'urgence, activités et projets d'intervention par d'autres donateurs et ONG, possibilité de mise en œuvre du projet du point de vue de l'envergure, gestion et entretien, durabilité, terrain à bâtir et propriété.

C-2. Projet de la réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne

A été menée une étude de conception sommaire relative au plan d'aménagement des routes urbaines pour la reconstruction de la ville de Léogâne, la ville qui était sélectionnée sur la base du résultat de l'étude des besoins pour la réhabilitation rapide des infrastructures socio-économiques, et ont été exécutés le revêtement des routes urbaines (en pavés autobloquants, une méthode qui permet d'utiliser la main d'œuvre des habitants : environ 10 km et revêtement en asphalte : environ 1 km) ainsi que l'amélioration de l'évacuation des eaux des routes dans le centre-ville de Léogâne.

Les travaux ainsi exécutés permettront d'améliorer l'accès à la ville de Léogâne d'une part, et d'améliorer les conditions d'hygiène à travers l'amélioration de l'évacuation des eaux dans la ville de Léogâne à travers le dragage et la réhabilitation des caniveaux d'évacuation des eaux existants entre la ville et la plage d'autre part. Le Projet vise également l'accélération du relèvement de la vie des sinistrés locaux en leur offrant l'opportunité de revenus en espèce à travers leur emploi.

D. Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne

Dans le but d'appuyer la reprise des activités économique et la reconstruction de la vie des populations de la commune de Léogâne dévastée par le Grand Séisme par l'aménagement des infrastructures de base, le projet d'urgence de réhabilitation a été mis en œuvre. Ont été réalisés le plan, la conception et les travaux ci-dessous visant à rétablir les fonctions des installations existantes d'alimentation en eau, à alimenter les habitants de la ville de Léogâne en eau sûre et à améliorer les conditions de vie et d'hygiène et la santé.

- Aménagement des conduites de distribution : environ 5,6km
- Traversée des canalisations de drainage : 4 endroits
- Installation de 4 pompes moteurs (pompe moteur principale 1 unité, sub-pompes moteurs 3 unités)
- Installation du réservoir : 2 réservoirs (dont l'un existant est en fonctionnement)
- Installation des fontaines publiques : 12 endroits (dont l'une existante est réparée)

En outre, les activités de l'éducation sanitaire ont été menées au profit des élèves et enseignants des 11 écoles où les bornes fontaines ont été mises en place suite à la propagation du choléra due à la dégradation des conditions d'hygiène, et un atelier sur l'éducation sanitaire a été organisé au profit des communautés environnantes pour effectuer les activités de sensibilisation pour améliorer les conditions d'hygiène.

5. Conclusions et recommandations

5-1. Conclusions

- (1) Appui à l'élaboration du plan de base du développement territorial : Proposition de la vision et du cadrage du plan de base du développement territorial pour la déconcentration .
- (2) Elaboration du projet de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne : élaboration du projet de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne, organisation de séminaires destinés aux autorités concernées de la commune de Léogâne ainsi que les ONG, mise en place de présentation du contenu du projet et la discussion.
- (3) Plan du projet de réhabilitation : Proposition de 32 projets de réhabilitation d'urgence des infrastructures sociales de base sur la base des documents de rapports de dégâts dus au séisme existants tels que plan de reconstruction d'Haïti. La conception sommaire et l'estimation du coût approximatif du « projet de réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne (pavés autobloquants : 10 km, et revêtement en asphalte : 1 km et évacuation des eaux des routes)
- (4) Projet d'urgence de réhabilitation : Mise en œuvre du Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne (Pose de conduites d'eau de distribution de 5,6 km, installation de 12 fontaines publiques aux établissements scolaires), mise en œuvre de l'éducation pour la promotion de l'hygiène

5-2. Recommandations

- (1) Appui à l'élaboration du plan de base du développement territorial
 - Développement d'un pays qui résiste aux catastrophes naturelles, appuyant sur la déconcentration et le développement régional équilibré améliorant le phénomène de surconcentration
 - Elaboration précoce du projet d'aménagement territorial de la part d'Haïti, dans l'objectif de la mise en place systématique et accélération du processus de réhabilitation
- (2) Elaboration du plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne
 - Elaboration du plan de reconstruction dans l'objectif de faire de la commune une ville satellite de la capitale, qui résiste aux catastrophes naturelles et qui serve au développement territorial équilibré (Ayant pour objet principal la commune de Léogâne, avec la participation des organisations concernées, des communautés, des ONG).
 - Renforcement de la capacité administrative de la commune de Léogâne pour la promotion du plan de reconstruction post-séisme
 - Mise en place du système de réalisation du plan de prévention des désastres et du plan de reconstruction par le renforcement des relations étroites avec les ministères centraux
 - Coordination des deux approches suivantes : celle des habitants pour la concrétisation de leurs opinions et celle de l'administration à élaborer du point de vue global
 - Politiques de promotion agricole pour le développement de l'économie régionale, gestion des bassins-versants, reboisement et mesures pour lutter contre l'inondation pour la prévention des désastres, aménagement des infrastructures
 - Plan du projet de réhabilitation : mise en place des projets ayant une priorité élevée parmi les travaux de réhabilitation d'urgence d'infrastructures de base sociale. Notamment, le « Projet de réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne, portant sur la ville de Léogâne qui a subi un dommage extrêmement grave, tel que la destruction de plus de 90% de bâtiments, présente un besoin urgent de réalisation, et la mise en place du projet est également importante concernant le soutien au relèvement de la vie de la population de la ville de Léogâne, dans la mesure où elle créera un nombre considérable d'emploi.
- (3) Projets d'urgence de réhabilitation : Mise en œuvre du Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne
 - Gestion et entretien des installations d'alimentation en eau du centre-ville et élargissement et amélioration du système

6. Composition du rapport

Rapport	En français	En japonais	En anglais
Rapport final	30 exemplaires	-	-
Résumé du rapport final	30 exemplaires	15 exemplaires	20 exemplaires

Projet de la Réhabilitation d'Urgence et de l'Appui à la Reconstruction pour la République d'Haïti

Architecture du Rapport final

Préface

Résumé des résultats de l'étude

Architecture du Rapport final

Plan de disposition

Photos

Liste des abréviations

Arrière-plan

Organigramme de l'étude

Partie A : Appui à l'élaboration d'une perspective du plan de base du développement territorial

Partie B : Élaboration du plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne

Partie C : Projets de réhabilitation

<zone cible: zone sinistrée (Léogâne, Jacmel et leurs périphéries)>

Partie C1 : Examen des projets de réhabilitation

Partie C2 : Conception sommaire du Projet de la réhabilitation des routes urbaines
(voirie et drainage) à Léogâne

Partie D : Projet d'urgence de réhabilitation

<Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville
de Léogâne>

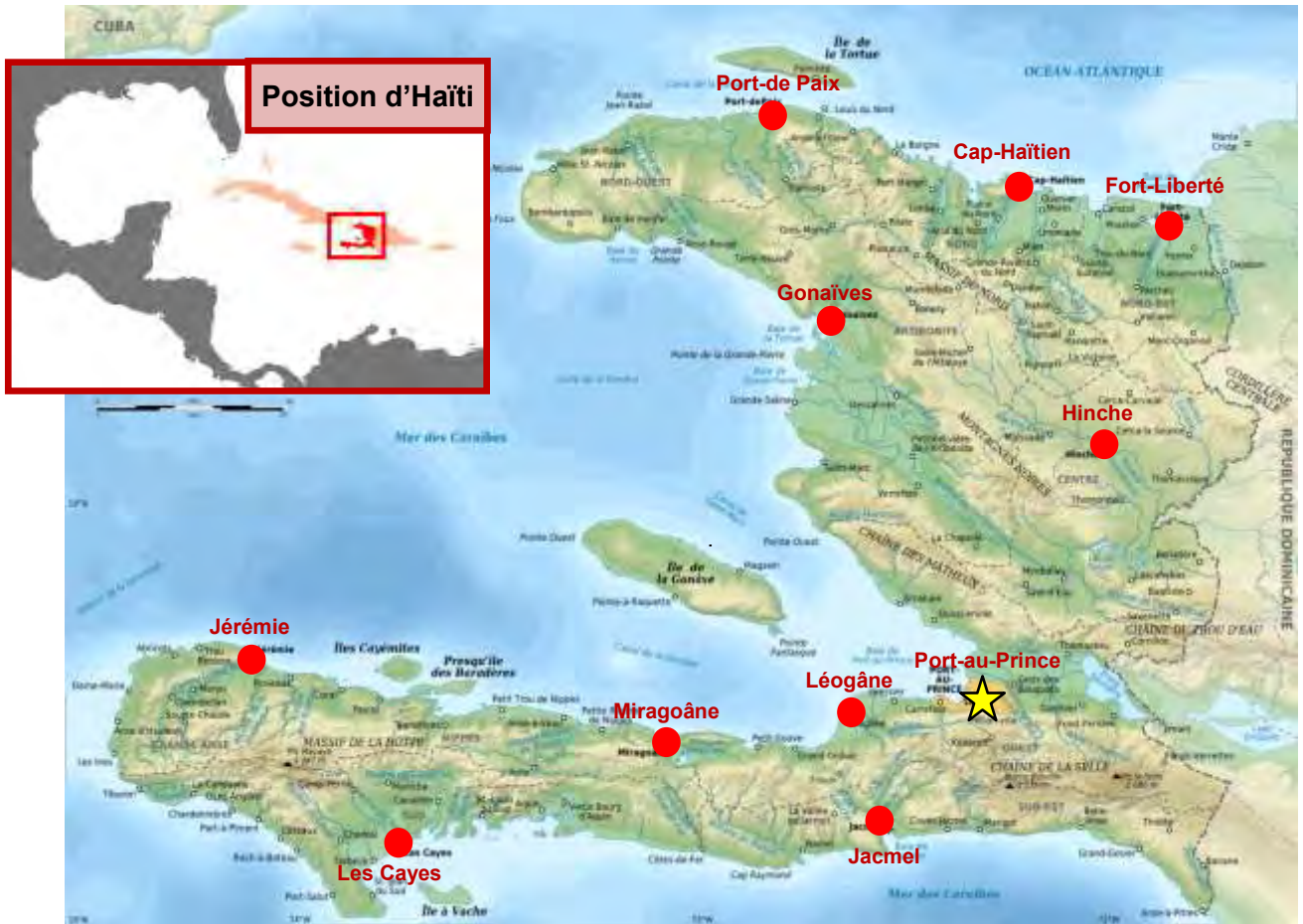
Annexes

Annexe 1 : Membres de l'équipe d'étude / noms

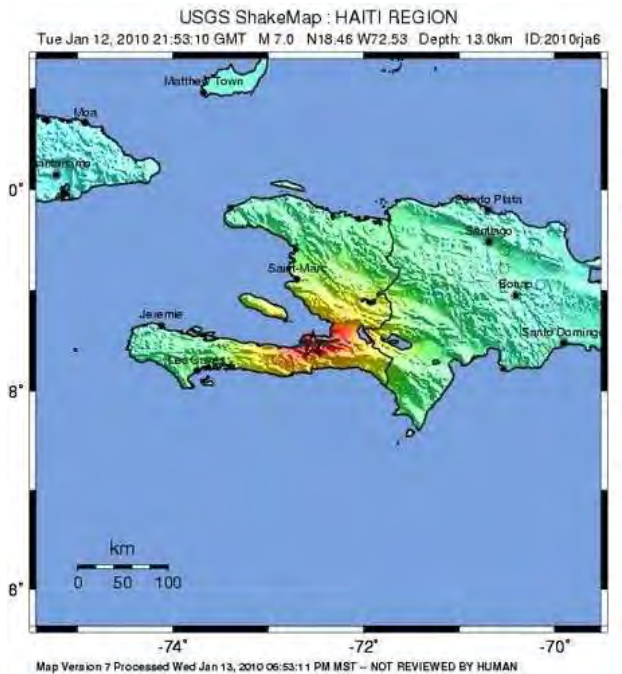
Annexe 2 : Liste des visites

Annexe 3 : Liste des matériaux rassemblés

Annexe 4 : Copie du procès-verbal



Villes Principales de la République d'Haïti



PERCEIVED SHAKING	Not felt	Weak	Light	Moderate	Strong	Very strong	Severe	Violent	Extreme
POTENTIAL DAMAGE	none	none	none	Very light	Light	Moderate	Moderate-Heavy	Heavy	Very Heavy
PEAK ACC (%g)	<.17	.17-1.4	1.4-3.9	3.9-9.2	9.2-18	18-34	34-65	65-124	>124
PEAK VEL (cm/s)	<0.1	0.1-1.1	1.1-3.4	3.4-8.1	8.1-16	16-31	31-60	60-116	>116
INSTRUMENTAL INTENSITY	I	II-III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X

Carte d'intensité sismique

(Source: USGS)



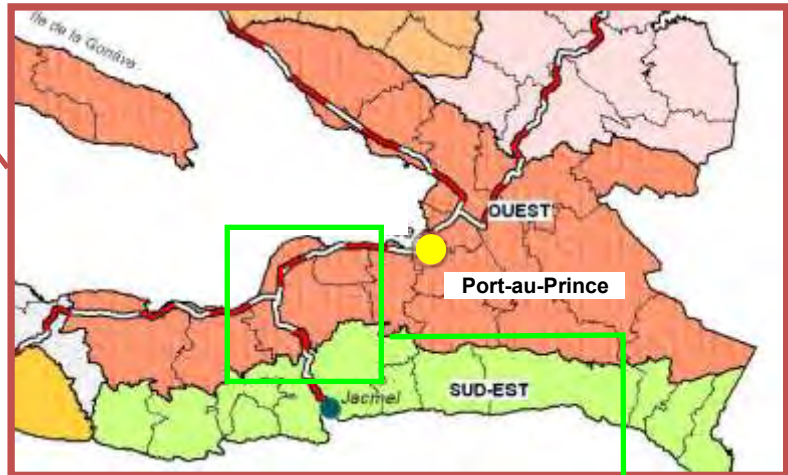
Épicentre

(Source: USGS)

République d'Haïti

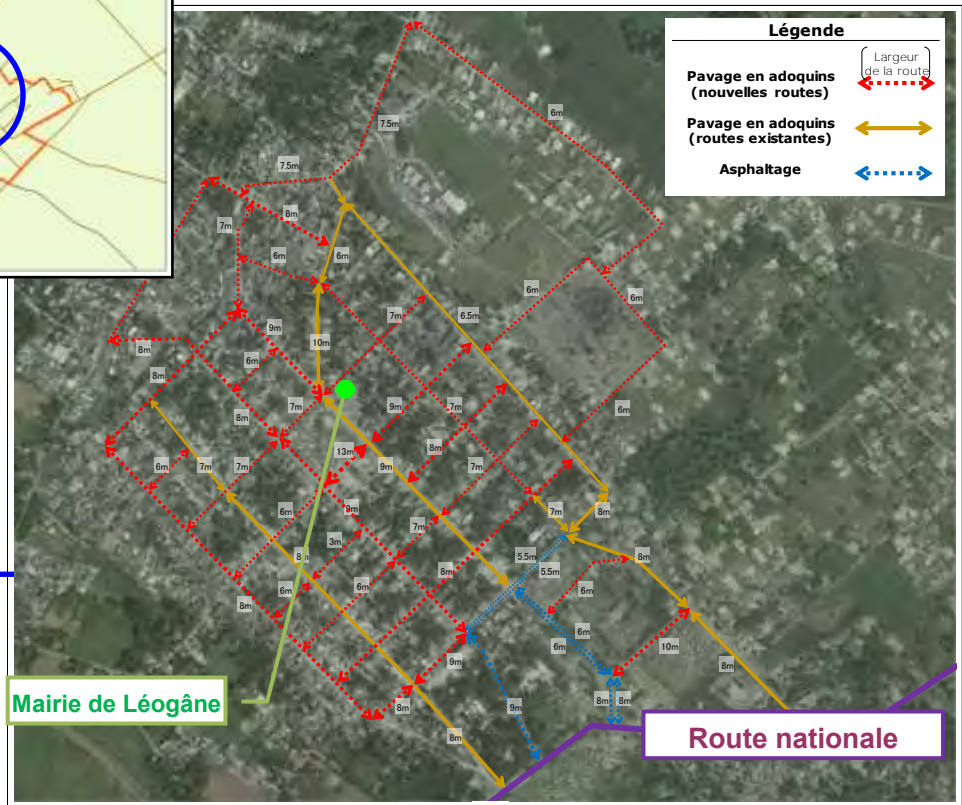


Département de l'Ouest

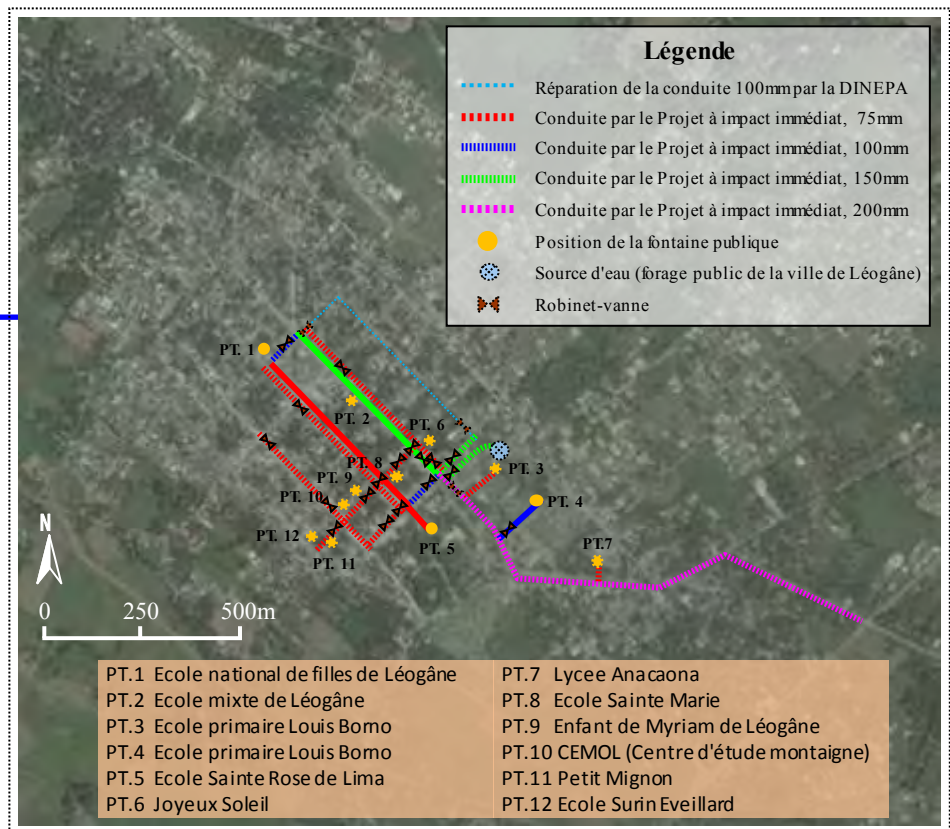


(Voir page suivante)

Commune de Léogâne



Réhabilitation de Routes Urbaines (Voirie et Drainage) à Léogâne



(Northing=ordonnée, Easting= abscisse)

Plan de disposition / Projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour le centre-ville de Léogâne

Situation de Port-au-Prince



Photo 1: Palais national détruit par le Grand Séisme. (novembre 2010)



Photo 2: Le nombre des personnes vivant dans les tentes a diminué par rapport à celui immédiatement après le séisme mais il reste assez élevé. (novembre 2010)



Photo 3: Camps de sinistrés sur la bande centrale d'autoroute de Port-au-Prince. (novembre 2010)



Photo 4: Des décombres de maisons détruites sont encore laissés à Port-au-Prince. (juillet 2010)



Photo 5: Le long des rues dans la zone près de la ligne côtière, des eaux usées et des déchets débordent en permanence au bord de la rue, créant des problèmes d'hygiène publique. (novembre 2010)



Photo 6: La quasi-totalité des rivières naturelles et des canaux sont remplis de déchets, ce qui nécessite des mesures drastiques. (novembre 2010)

Situation de la commune de Léogâne



Photo 1 : Place de la mairie de Léogâne remplie des tentes des sinistrés. (novembre 2010)



Photo 2 : Des poteaux électriques sont tombés un peu partout dans le centre-ville et le réseau électrique reste hors-services. (novembre 2010)



Photo 3 : Centre-ville de Léogâne submergé suite au cyclone THOMAS. (novembre 2010)



Photo 4 : Rivière Momance débordée à l'endroit où elle croise l'ex-Route Nationale, après le passage du cyclone THOMAS. (novembre 2010)



Photo 5 : La boue amenée en permanence de l'amont s'entasse sur le lit de la Rouyonne, ce qui nécessite des mesures drastiques. (janvier 2011)



Photo 6 : Des habitations provisoires se construisent peu à peu. (septembre 2010)

Situation des routes dans la commune de Léogâne



Photo 1: Camps de sinistrés dans la rue non-asphaltée du centre-ville. (juillet 2010)



Photo 2: Camps des sinistrés dans la rue non-asphaltée du centre-ville. (juillet 2010)



Photo 3: Rue non-asphaltée dans le centre-ville. (août 2010)



Photo 4: Décombres de bâtiments laissés dans la rue du centre-ville. (août 2010)



Photo 5: Canal d'écoulement du centre-ville. Insuffisamment aménagé, il nécessite un curage. (juillet 2010)



Photo 6: Canal décollant du centre-ville vers la ligne côtière. Insuffisamment aménagé, il nécessite un curage. (juillet 2010)

Situation du système d'approvisionnement en eau dans la commune de Léogâne



Photo 1: L'eau puisée dans un forage public existant dans le centre-ville est distribuée par un camion-citerne à l'aide de l'UNICEF, ONG, etc. (juillet 2010)



Photo 2: Des bladders (citerne en plastique) sont installés dans les camps de sinistrés. Un camion-citerne remplit l'eau potable dans ces récipients. (juillet 2010)



Photo 3: L'eau sera distribuée aux habitants par les installations provisoires à côté d'un bladder. (juillet 2010)



Photo 4: Les installations d'adduction d'eau (fontaine publique) de la banlieue de Léogâne endommagées par le séisme sont devenues inutilisables. (juillet 2010)



Photo 5: Les enfants qui viennent chercher de l'eau auprès du réservoir provisoire installé en face d'une maison détruite. (juillet 2010)



Photo 6: Les gens qui viennent chercher de l'eau au puits artésien, ce qui causerait des problèmes d'hygiène publique. (février 2011)

Liste des abréviations (1)

Abréviation française	Traduction française	Abréviation anglaise	Traduction anglaise
AAN	Administration Aéroportuaire Nationale		National Airport Authority
ACDI	Agence Canadienne de Développement International	CIDA	Canadian International Development Agency
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique Et au Développement		Agency for Technical Cooperation and Development
AEP	Alimentation en eau potable		Water Supply
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement		Water Supply and Sanitation
AFD	Agence Française de Développement		French Development Agency
AGD	Administration Générale des Douanes		General Administration of Customs
AMPAP	Aire Métropolitaine de Port-au-Prince		Metropolitan Area of Port-au-Prince
APN	Autorité Portuaire Nationale		National Port Authority
ASEC	Assemblée de la Section Communale		Assembly of Section Communale
BHDA	Bureau Haïtien du Droit d'Auteur		Haitian Bureau of Copyright
	Besoins Humains Fondamentaux	BHN	Basic Human Needs
BID	Banque Interaméricaine de Développement	IDB (IADB)	Inter-American Development Bank
BM	Banque Mondiale	WB	World Bank
BMAE	Bureau de Monetisation de l'Aide Externe		Bureau de Monetisation de l'Aide Externe
BMD	Banques Multilatérales de Développement	MDB	Multilateral Development Bank
BNE	Bureau National d'Ethnologie		National Bureau of Ethnology
BRH	Banque de la République d'Haïti		Bank of Republic of Haiti
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement		Water Supply and Sanitation Committee
CAMEP	Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable		Metropolitan Autonomous Center of Water
CARICOM	Communauté Caraïbienne	CARICOM	Caribbean Community
CASEC	Conseil d'Administration de Section		Board of Directors of Section Communale
CCR	Centre Commun de Recherche	JRC	Joint Research Center
CENAPRED	Centro Nacional de Prevención de Desastres (espagnol / Mexique)	CENAPRED	Centro Nacional de Prevención de Desastres (spanish / Mexico)
CEP	Conseil Électoral Permanent (ou Provisoire)		Permanent (or Provisional) Electoral Council
CIA	Agence centrale de renseignement	CIA	Central Intelligence Agency
CIP	Conseil Inter-Départemental		Inter-Departmental Council
CEPALC	Commission Économique Pour l'Amérique latine et les Caraïbes	ECLAC	United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean
CFI	Centre de Facilitation des Investissements		Investment Facilitation Center
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire		Interministerial Committee for Territorial Planning
CIRH	Commission Intérimaire pour Reconstruction d'Haïti	IHRC	Interim Haiti Recovery Commission
CMMP	Commission Ministérielle des Marchés Publics		Ministerial Commission for Public Procurement
CNC	Conseil National des Cooperatives		National Council of Cooperatives
CNE	Centre National d'Équipements		National Center of Facilities
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale		National Center for Geo-Spatial Information
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics		National Commission on Government
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire		National Coordination of Food Security
CONATEL	Conseil National de Télécommunications		National Council of Telecommunications
CPE	Comité de Point d'Eau		Committee of Water Point
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif		Superior Court of Auditors and Administrative Litigation
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire		Supreme Council of Judicial Power
CTPEA	Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée		Technical Centre of Planning and Applied Economics
CTE	Centre Technique d'Exploitation		Operation Technical Center
CURL	Cellule d'Urgence pour la Reconstruction de Léogâne		
DAAB	Direction des Affaires Administratives et du Budget		Department of Administrative Affairs and Budget
DATDLR	Direction de l'Aménagement du Territoire, de Développement Local et Régional		Directorate of Planning, Local and Regional Development
DCE	Direction de Coopération Externe		Directorate of External Cooperation
DDA	Direction Départementale d'Artibonite		Departmental Direction of Artibonite
DDC	Direction Départementale du Centre		Departmental Direction of Center
DDGA	Direction Départementale de La Grande-Anse		Departmental Direction of Grande-Anse
DDN	Direction Départementale du Nord		Departmental Direction of North
DDNE	Direction Départementale du Nord-Est		Departmental Direction of North-East
DDNIPPES	Direction Départementale des Nippes		Departmental Direction of Nippes
DDNO	Direction Départementale du Nord-Ouest		Departmental Direction of North-West

Liste des abréviations (2)

Abréviation française	Traduction française	Abréviation anglaise	Traduction anglaise
DDO	Direction Départementale de L'Ouest		Departmental Direction of West
DDS	Direction Départementale du Sud		Departmental Direction of South
DDSE	Direction Départementale du Sud-Est		Departmental Direction of South-East
DGDZF	Direction Générale des Zones Franches		General Directorate of Free Zones
DGI	Direction Générale des Impôts		Directorate General of Taxes
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement		National Directorate of Water and Sanitation
DIP	Direction d'Investissement Publique		Directorate of Public Investment
DNL	Direction Nationale du Livre		National Office for Book
DPC	Direction de la Protection Civile		Civil Protection Directorate
DPES	Direction de Programmation Économique et Social		Directorate of Social and Economic Programming
DRH	Direction des Ressources Humaines		Directorate of Human Resources
DSNCRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté		Strategy Paper for Poverty Reduction
EBRI	Évaluation des besoins de relèvement immédiat		Assessing needs for immediate rehabilitation
	Commission Européenne	EC	European Commission
EDH	Électricité d'Haïti		Electricity of Haiti
EMA	École de la Magistrature		School of Magistrates
ENAP	École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques		National School of Administration and Public Policy
ENARTS	École Nationale des Arts		National Art School
EPA	Eau Potable et Assainissement	WATSAN	Water and Sanitation
EPT	Education Pour Tous	EFA	Education For All
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Social		Economic and Social Assistance Fund
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIC	Fonds d'Investissement Climatiques	CIF	Climate Investment Fund
FMI	Fonds Monétaire International	IMF	International Monetary Fund
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce	GATT	General Agreement on Trade and Tariffs
GRD	Gestion des Risques et des Désastres		Risk and Disaster Management
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre		High intensity of labor
IDH	Indice de Développement Humain	HDI	Human Development Index
	Déplacés Internes	IDP	Internally Displaced Persons
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique		Haitian Institute of Statistics and Informatics
	Institut Interméricain de Coopération pour l'agriculture	IICA	Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
INARA	Institut National de la Réforme Agraire		National Institute of Agrarian Reform
IPH	Indice de la Pauvreté Humaine	HPI	The Human Poverty Index
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National		Institute for the Protection of National Heritage
JICA	Agence Japonaise de Coopération	JICA	Japan International Cooperation Agency
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural		Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail		Ministry of Social Affairs and Labor
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme		Ministry of Women's Status and Rights of Women
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie		Ministry of Trade and Industry
MDE	Ministère de l'Environnement		Ministry of Environment
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances		Ministry of Economy and Finance
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle		Ministry of National Education and Vocational Training
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales		Ministry of Interior and Local Authorities
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti		United Nations Stabilization Mission in Haiti
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et à l'Action Civique		Ministry of Youth, Sports and Civic Action
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité		Ministry of Justice and Public Security
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe		Ministry of Planning and External Cooperation
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population		Ministry of Public Health and Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications		Ministry of Public Works, Transport and Communication
ND	Non Disponible	N.A.	Not Available
	Association à but non Lucratif	NPO	Non-profit Organization
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	OCHA / UNOCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OFATMA	Office d'Assurance Travail, Maladie et Maternité		Office of Labor Insurance, Sickness and Maternity
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations	IOM	International Organization for Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail	ILO	International Labor Organization

Liste des abréviations (3)

Abréviation française	Traduction française	Abréviation anglaise	Traduction anglaise
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines		Office of Management and Human Resources
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	WHO	World Health Organization
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse		Nation Office of Old-Age Insurance
ONACA	Office National du Cadastre		National Office of Cadastre
ONEV	Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité		National Observatory for Environment and Vulnerability
ONG	Organisation Non Gouvernementale	NGO	Non-Governmental Organizations
ONI	Office National d'Identification		National Identification Office
ONPES	Observatoire Nationale de la Pauvrete et de l'Exclusion Social		National Observatory of Poverty and Social Exclusion
OP	Opérateurs Privés (ou Professionnels)		Private (or Professional) Operators
OPC	Office de Protection du Citoyen		Office of Citizen Defense
OREPA	Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement		Regional Offices for Water and Sanitation
PAM	Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies	WFP	World Food Programme
PAP (PaP)	Port-au-Prince		Port-au-Prince
PARDH	Plan d'Action pour le relèvement et le développement d'Haïti		Action Plan for National Recovery and Development of Haiti
PDNA	Évaluation des Besoins Après Désastres	PDNA	Post Disaster Needs Assessment
PIB	Produit Intérieur Brut	GDP	Gross Domestic Product
PNGRD	Plan National de Gestion des Risques et des Désastres		National Plan for Risk and Disaster Management
PNH	Police Nationale d'Haïti		National Police of Haiti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	UNDP	United Nations Development Programme
PNUEH /ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains	UN-HABITAT	United Nations Human Settlement Programme
POCHEP	Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau potable		Community Post of Water and Hygiene
PRSP	Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté	PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
RNB	Revenu National Brut	GNI	Gross National Income
RNH	Radio Nationale d'Haïti		National Radio of Haiti
SAEP	Système d' Approvisionnement en Eau Potable		Water Supply System
SAP	Système d'Alerte Précoce		Early Warning System
SEMANAH	Service Maritime et de Navigation d'Haïti		Maritime and Navigation Service in Haiti
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides		Service Metropolitan Solid Waste Collection
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire		National Territorial Development Plan
SNEP	Service National d'Eau Potable		National Water Service
SNGE	Système National de Gestion de l'Environnement		National System of Environmental Management
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des		National System for Risk and Disaster Management
SPGRD	Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastre		
StC	Save the Children	StC	Save the Children
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires		Tax on Turnover
TELECO	Télécommunications d'Haïti SAM		Telecommunications of Haiti SAM
TIC	Technologies de l'Information et des Télécommunications		Technology for Information and Telecommunications
TNH	Télévision Nationale d'Haïti		National Television of Haiti
UCAONG	Unité de Coordination des Activites des Organisation Non Gouvernementales		Coordination Unit of activities of Non-Governmental Organization
UCDD	Unité de Coordination des Directions Départementales		Coordination Unit of Departmental Directorates
UE	Union Européenne	EU	European Union
UNICEF	Fonds des États-Unis pour l'Enfance	UNICEF	United Nations Children's Fund
URD	Unité Rurale Départementale		Departmental Rural Unit
URSEP	Unité Reforme du Secteur Eau Potable		Water Sector Reform Unit
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International	USAID	United States Agency for International Development
USE	Unité de Suivi et d'Évaluation		Unité Monitoring and Evaluation

Arrière-plan

Le 12 janvier 2010, un séisme ravageur de magnitude 7,0 à l'échelle de Richter a frappé la région métropolitaine de la République d'Haïti. Les dégâts ont été considérables notamment par l'effondrement des bâtiments qui a causé plus de 230.000 morts et disparus et de 310.000 blessés et a enregistré environ 1,5 millions de sinistrés.

Compte tenu de telles circonstances, le gouvernement haïtien et la communauté internationale ont mis en place la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) lors de la réunion des donateurs tenue le 31 mars 2010 à New York au cours de laquelle un montant total de plus de 5 milliards de dollars US a été engagé. Par ailleurs, le gouvernement haïtien met en œuvre le relèvement et la reconstruction du pays conformément au « plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti » élaboré en mars 2010.

Le « Projet de la réhabilitation d'urgence et de l'appui à la reconstruction pour la République d'Haïti » de la JICA a été mis en œuvre de mai 2010 à août 2011 suite à la requête déposée par le gouvernement haïtien pour le relèvement et la reconstruction rapides du pays. Le contenu de la coopération est le suivant :

(1) Appui à l'élaboration du Plan de base du développement territorial :

Sur la base du plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti, et des expériences du Japon, a été apporté à Haïti un soutien pour son élaboration du plan de base du développement territorial avec pour fondation la prévention des désastres, la décongestion et la décentralisation.

(2) Élaboration du plan de reconstruction post-séisme de la commune de Léogâne :

Un plan de reconstruction post-séisme a été proposé concernant la ville de Léogâne, dévastée par le séisme du 12 janvier et située à proximité de la capitale, dans le but de lui attribuer un rôle de pôle régional pour la décongestion d'une part et de construire une ville résistante aux désastres, d'autre part.

(3) Plan du projet de réhabilitation :

L'étude de conception sommaire a été réalisée concernant le projet de la réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne sélectionné à la suite de l'étude des besoins dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures pour soutenir un relèvement rapide des infrastructures sociales et économiques d'Haïti.

(4) Projet d'urgence de réhabilitation (Mise en œuvre du projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures de base) :

En tant que projet de réhabilitation d'urgence pour la reconstruction des infrastructures de base et le relèvement de la vie des habitants en zones sinistrées, ont été mis en œuvre l'étude des besoins et la sélection du projet cible, l'élaboration du plan et la conception ainsi que les travaux du projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne.

Le projet de réhabilitation et celui d'urgence ont eu pour objectif d'améliorer la vie des habitants en ce qui concerne l'emploi et la santé par l'amélioration des conditions d'hygiène.

Quant au projet de réhabilitation des routes urbaines (voirie et drainage) à Léogâne proposé par (3) ci-dessus, le document de consensus dans le cadre de la coopération financière non remboursable a été signé en novembre 2010 entre le gouvernement haïtien et le gouvernement japonais. Suite à l'accord d'agent d'approvisionnement ayant été conclu en mars 2011, le présent projet est en cours de réalisation.

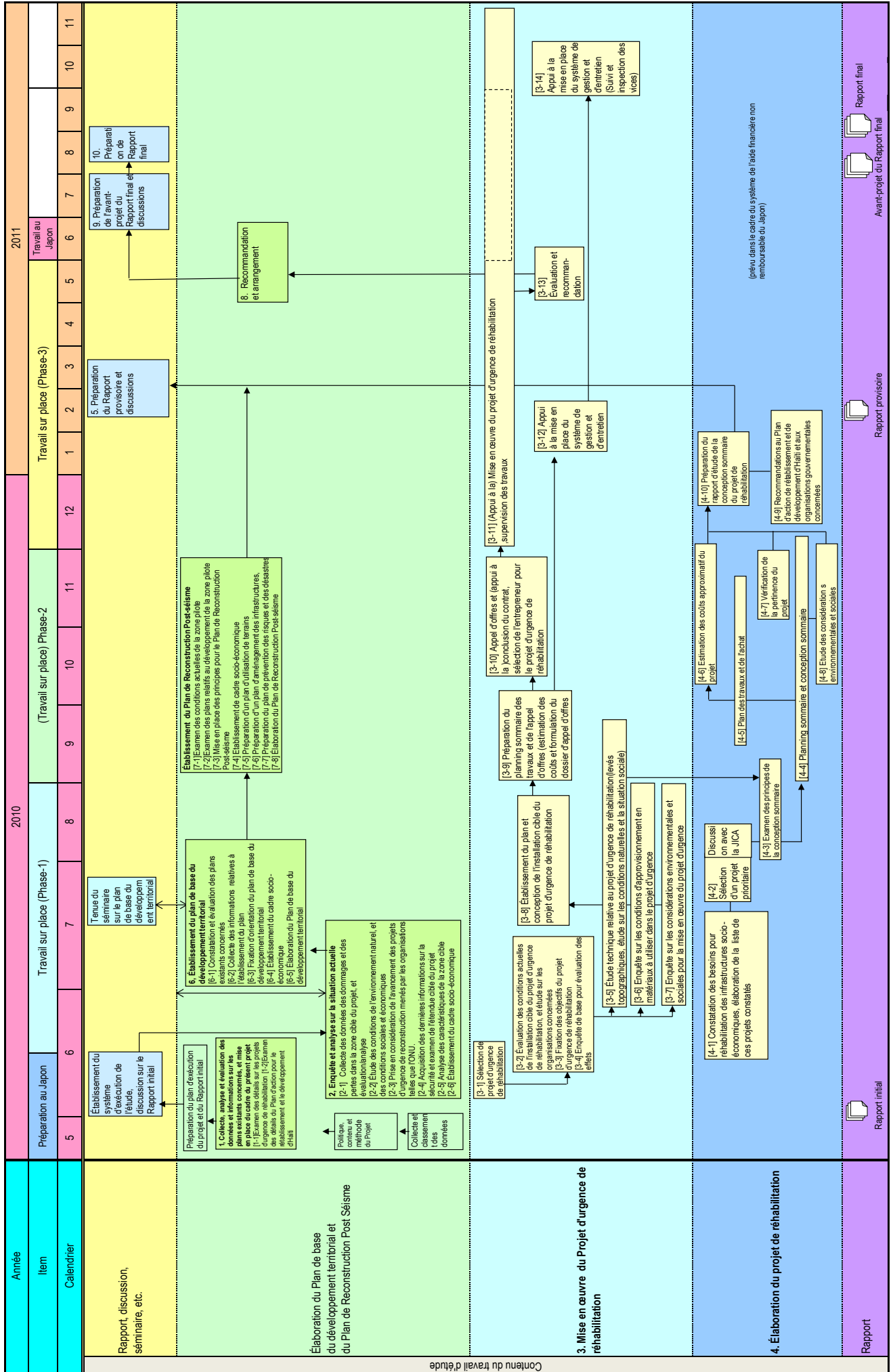
Le projet d'urgence de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau pour la ville de Léogâne énoncé dans (4) ci-dessus, s'est achevé y compris les travaux d'extension en mai 2011. L'inspection des défauts s'est effectuée en octobre 2011.

Contraintes du projet

Ce projet a été élaboré malgré les données limitées dues à la dissipation des informations existantes causée par plusieurs cyclones ravageurs en 2008 et au séisme dévastateur de janvier 2010. Avant même le séisme, le pays souffrait déjà de la grave carence de moyens budgétaire et humain, mais à cause du séisme, les infrastructures importantes ont été détruites et de nombreux talents ont péri, ce qui a pour effet d'affaiblir davantage la capacité administrative du pays. Au niveau du gouvernement local, l'institution est encore plus vulnérable ce qui fait qu'il est loin de fonctionner correctement.

Face à cette difficulté d'acquérir des données précises, l'équipe d'étude a été obligée de recourir aux suppositions sur la base des anciennes données et de celles collectées durant l'étude. Il faut également prendre en considération le fait que la situation actuelle soit totalement différente par rapport aux données existantes à cause du séisme.

Organigramme de l'étude



Partie A: Appui à l'élaboration d'une perspective du plan de base du développement territorial

Table des matières

1.	Arrière-plan	A-1
2.	Conditions fondamentales du plan de base de développement territorial (Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti et expériences et leçons du Japon).....	A-1
2-1	Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti (mars 2010).....	A-2
2-2	Évaluation des Besoins pour la reconstruction après Désastres Sismiques en Haïti (examen des dommages, pertes, besoins par secteur)	A-4
(1)	Dommages et pertes du Grand Séisme et besoins pour la reconstruction	A-5
(2)	Étude par secteur	A-6
2-3	Expérience de déconcentration du Japon	A-9
(1)	Développement territorial du Japon après la Seconde Guerre mondiale	A-10
(2)	Réflexion sur la reconstruction et le développement d'Haïti	A-13
3.	Examen préliminaire concernant le désastre sismique.....	A-15
3-1	Population	A-15
3-2	Économie, société et culture.....	A-16
(1)	Économie	A-16
(2)	Culture	A-18
3-3	Organisation spatiale du développement.....	A-18
(1)	Topographie et utilisation actuelle de terrains	A-18
(2)	Orientation d'utilisation future de terrains	A-18
(3)	Caractéristiques du territoire et principes du développement.....	A-19
3-4	Objectifs du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).....	A-19
3-5	Conception de l'aménagement territorial du MPCE (à l'horizon 2030)	A-19
3-6	Leçons des désastres passés	A-20
3-7	Système de la gestion des risques et des désastres en Haïti	A-23
4.	Proposition des éléments à insérer dans le Plan de base du développement territorial	A-25
4-1	Cadre socio-économique.....	A-25
4-2	Principes d'élaboration du Plan de base du développement national.....	A-25
4-3	Concept de la Perspective du Plan de base du développement territorial	A-26
4-4	Déconcentration et prévention des désastres.....	A-28
4-5	Mesures contre désastres naturels et pour le rétablissement/la reconstruction	A-29
4-6	Plan par secteur	A-33
(1)	Plan de transport et de circulation	A-33
(2)	Établissement d'alimentation en eau et d'hygiène	A-34
(3)	Équipement énergétique	A-34
(4)	Installation de télécommunications	A-34
(5)	Services de culture et d'éducation	A-35
(6)	Centre de santé et centre médical	A-35
(7)	Installations urbaines et régionales.....	A-35
(8)	Équipement de protection contre inondations	A-35
(9)	Équipement de l'industrie de l'agriculture, des forêts et des pêches.....	A-35
(10)	Logement.....	A-36
4-7	Conception d'aménagement des villes-satellites dans la région métropolitaine	A-36
5.	Recommandation	A-37
Annexe A : Options de l'aménagement territorial dans le PDNA		A-39

Partie A: Appui à l'élaboration d'une perspective du plan de base du développement territorial

1. Arrière-plan

En Haïti, on disait déjà dans les années 1980 que la capitale était surconcentrée et qu'il était nécessaire et important de chercher à atteindre le développement équilibré du territoire, mais en attendant l'exécution de projets pour l'achever, le pays a subi de sérieux dégâts causés par le séisme du 12 janvier 2010 (ci-après désigné « le Grand Séisme»). Dans le cadre de la reconstruction, il est donc d'autant plus nécessaire qu'on établisse le plan du développement territorial pour avancer le développement régional et la déconcentration de la capitale sans tomber dans le seul rétablissement de Port-au-Prince.

Le gouvernement haïtien faisait avancer l'examen des principes de l'aménagement territorial dans les années 1980 pour réduire la surconcentration de la capitale. En 2006 il a annoncé clairement les principes pour établir le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) dont les détails sont en cours d'élaboration. À part le SNAT, après le Grand Séisme, le Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti a été élaboré en mars 2010 sur la base de l'Evaluation des Besoins après Désastres Sismiques en Haïti du 12 janvier 2010 (PDNA) par le gouvernement haïtien en coopération avec la communauté internationale. Cependant, comme ce Plan d'action ne traite que les principes et les grandes lignes, il est nécessaire d'élaborer un plan de base du développement territorial plus concret.

La présente partie (Partie A) propose une perspective du Plan de base du développement territorial sur la base des politiques adoptées au Japon pour sa reconstruction d'après-guerre, et de l'expérience et de la leçon de reconstruction du pays qui avait subi constamment de sérieux dégâts causés par des désastres naturels. On espère que la reconstruction du pays sera réalisée avec cette perspective et selon les données statistiques et les directives qui seront établies par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional/Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (DATDLR/MPCE) et incorporées dans le SNAT.

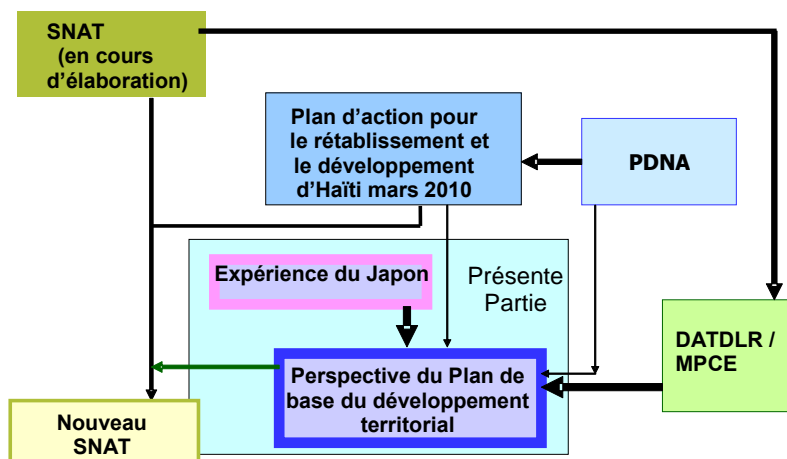


Figure A1-1 Rôle et position de la présente partie (Partie A)

2. Conditions fondamentales du plan de base de développement territorial (Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti et expériences et leçons du Japon)

Pour examiner le Plan de base du développement territorial, on doit tenir compte de quelques conditions fondamentales, à savoir les principes du développement territorial et de la déconcentration dans le Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti ainsi que sa pièce annexe le « PDNA », et l'expérience de déconcentration dans le cadre du plan du territoire du Japon.

2-1 Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti (mars 2010)

Le Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti a été élaboré par le gouvernement d'Haïti en coopération avec des partenaires internationaux tels que l'ONU (PUND, etc.), la Banque mondiale, l'UE, la BID et la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) fin mars 2010. Au Plan d'action a été annexé le PDNA.

Le Plan d'action présente la vision et l'approche suivantes pour le rétablissement:

Vision et approche pour le rétablissement

- Société équitable, solidaire et amicale; harmonie avec son environnement et sa culture; une société moderne caractérisée par la suprématie du droit, la liberté d'expression ainsi que la gestion des terres ;
- Société avec l'économie diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte et sans discrimination ;
- Société dans laquelle les conditions fondamentales de la population sont satisfaites sur le plan tant quantitatif que qualitatif ;
- Développement des connaissances avec l'accès à la formation de base, à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Gouvernance, décentralisation et déconcentration (dégagement de surconcentration).

Le plan d'actions présente également les quatre actions immédiates dans un délai de 18 mois comme suit :

- Reconstruction territoriale : reconstruction des zones sinistrées, aménagement urbain, réseau routier, centres régionaux de développement, prévention des désastres et plan de développement régional/local ;
- Reconstruction économique : rétablissement de productivité, de finance/circulation et accès à l'électricité ;
- Reconstruction sociale : santé, sécurité alimentaire, nutrition, eau et assainissement, projets à haute intensité de main-d'œuvre ;
- Reconstruction institutionnelle : institutions démocratiques, reprise de l'administration publique, de la justice et de la police.

Les principes suivants sont proposés dans la catégorie du « développement territorial » du PDNA (qui pose les fondements du Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti) pour faire face à l'influence néfaste de surconcentration de Port-au-Prince :

- À l'occasion des actions de reconstruction, encourager les populations déplacées de la capitale à s'installer dans les villes régionales ;
- Aménager l'infrastructure et les installations nécessaires au développement des activités économiques hors de Port-au-Prince ;
- Accélérer la démarche de décentralisation et de déconcentration.

Les besoins en aide au secteur infrastructure pour la reconstruction et la croissance sont estimés dans le tableau suivant d'après le Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti. Pour chaque secteur, il est nécessaire d'exécuter un projet de plus de 100 millions de dollars US.

Tableau A2-1 Besoins en aide pour le rétablissement et le développement dans les zones sinistrées

Secteur	Projet / Programme	Zones sinistrées (millions de dollars US)	Autres zones (millions de dollars US)	Montant requis (millions de dollars US)
Plan de développement territorial				
Plan territorial	Élaboration du plan de développement territorial			50
Développement régional	Aménagement de centres régionaux de développement/élaboration du plan de réaménagement urbain			75
Rétablissement des zones sinistrées/reconstruction des installations publiques				
Décombres	Traitement de décombres	(265)		265
Infrastructure de base	Rétablissement de l'infrastructure de base	(500)		500
Installations publiques	Rétablissement et reconstruction des installations publiques	(10)		10
Gestion des risques et des désastres (GRD)				
GRD	GRD, en particulier la préparation pour la saison cyclonique			130
Transport et circulation				
Route	Construction de routes		(30)	30
	Réhabilitation de routes nationales et principales, rétablissement de routes urbaines	Route Nationale N°2 et N°4, PaP, Léogâne et Jacmel	Route Nationale N°1, N°3, etc.	150
Aéroport	Restauration de l'aéroport de PaP	Restauration de l'aéroport de PaP		70 par BOT
	Construction d'un nouvel aéroport		35 par BOT	35 par BOT
Port	Réhabilitation de ports	Port de PaP	Ports internationaux tels que ceux situés à Cap-Haïtien, Gonaïves et Les Cayes	14
Aménagement des eaux				
Gestion de bassins-versants	Programme et projet de la gestion de bassins-versants et de la maîtrise des crues			
Agriculture				
Engrais et semence, etc.	Appui en matière de fertilisant et de semence, etc.			80
Gestion des bassins-versants	Programme et projet de la gestion des bassins-versants			130
Irrigation	Programme et projet de l'irrigation			15
Logement				
Aménagement de terrain				140
Reconstruction du logement		(155)		155
Éducation				
Établissement scolaire	Aménagement de l'établissement scolaire			70
Appui au rétablissement d'écoles	Appui au rétablissement d'écoles			50
		5.000 écoles privés	16.000 écoles	
Matériel éducatif	Aménagement du matériel éducatif			80
Formation professionnelle et enseignement supérieur	Appui à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur			60
Santé publique/services médicaux				

Secteur	Projet / Programme	Zones sinistrées (millions de dollars US)	Autres zones (millions de dollars US)	Montant requis (millions de dollars US)
Établissement de santé publique et de services médicaux	Rétablissement et reconstruction des établissements de santé publique et de services médicaux			170
Alimentation en eau potable et assainissement				
Alimentation en eau	Rétablissement et reconstruction de l'installation d'alimentation en eau potable			80
Traitement des ordures	Aménagement de stations de traitement des ordures			50
Renforcement des institutions	Appui au renforcement des institutions			30
Installations urbaines et rurales (PDNA)				
	Reconstruction des installations urbaines et rurales			280
Énergie (PDNA)				
	Reconstruction et développement des installations d'énergie			40
Télécommunications (PDNA)				
	Reconstruction et développement des installations de télécommunications			69

(BOT : Build Operation and Transfer (bâtir, œuvrer, transférer) : Politique d'investissement consistant à transférer la propriété d'une infrastructure à un État ou à des organismes publics après en avoir assuré la réalisation et l'exploitation et en avoir récupéré les fonds (par une société ou un entrepreneur)

2-2 Évaluation des Besoins pour la reconstruction après Désastres Sismiques en Haïti (examen des dommages, pertes, besoins par secteur) ¹

Le PDNA est une méthode normalisée pour évaluer des besoins dans le processus de reconstruction après désastre, et il montre par secteur et d'une manière globale les dégâts, les pertes, les projets nécessaires au rétablissement et à la reconstruction, le budget et la priorité. En Haïti, suite à un PDNA pour les dégâts causés par le cyclone de 2008, un autre PDNA a été effectué pour le Grand Séisme sur la base du consensus de la communauté internationale et par la demande du gouvernement d'Haïti (« PDNA » désigne ci-après celui du Grand Séisme.). Le PDNA a commencé suite à la discussion du 12 janvier 2010 entre l'ONU (représentée par le PLUD), la BM et la CE pour la reconstruction rapide du pays, et après la réunion du 15 janvier 2010 à Genève entre l'ONU, la BM, la CE et la BID. Dans la conférence des ministres des Affaires étrangères à Montréal, le gouvernement haïtien a officiellement demandé la mise en place du PDNA. Il se compose des documents de travail de chaque secteur et a été adopté comme document annexé au Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti rendu public en mars 2010.

Le PDNA a été divisé en 8 secteurs : i) gouvernance, ii) société, iii) production, iv) infrastructure, v) analyse économique, vi) développement territorial, vii) environnement/prévention des désastres et viii) thèmes transversaux.

L'infrastructure urbaine dans le secteur de « infrastructure » signifie des installations dans la « ville » de la division administrative, et celle située dans les régions signifie des installations en dehors de la « ville ». Le sous-secteur « transport » comprend la voirie, l'infrastructure terrestre, le port/l'infrastructure maritime et l'aéroport.

¹ Haiti Earthquake Post Disaster Needs Assessment : Assessment of damage, losses, general and sectoral needs (PDNA)

Tableau A2-2 Composition du PDNA (secteur)

Secteur	Sous-secteur	Gouvernement d'Haïti Institution compétente
1. Gouvernance	1-1 Sécurité	Cabinet du premier ministre MJSP Parlement, OMRH
	1-2 Bien-être/justice/police/patrouille frontalière	
	1-3 Administration/services publics	
	1-4 Procédé démocratique	
2. Société	2-1 Santé publique	MENFP MSPP MAST
	2-2 Éducation	
	2-3 Sécurité alimentaire/nutrition	
	2-4 Eau potable, assainissement et hygiène	
	2-5 Sport et jeunesse	
3. Production	3-1 Agriculture/pêche	MARNDR
	3-2 Commerce/industrie	
	3-3 Tourisme	
4. Infrastructure	4-1 Abri/logement/habitat	MTPTC
	4-2 Installations urbaines/rurales	
	4-3 Transport/circulation	
	4-4 Énergie	
	4-5 Télécommunications	
5. Analyse économique	5-1 Analyse macroéconomique	MEF BRH
	5-2 Moyens d'existence	
6. Développement territorial	Décentralisation / Développement régional	MPCE
7. Environnement / Gestion des risques et des désastres	Environnement / Gestion des risques et des désastres	MDE MICT
8. Thèmes transversaux	Jeunesse / Genre Population vulnérable (handicapés, orphelins, malades du sida)	MPCE

(1) Dommages et pertes du Grand Séisme et besoins pour la reconstruction

Selon le PDNA, les dégâts provoqués par le Grand Séisme s'élèvent à environ 7,8 milliards de dollars US [dommages et pertes respectivement estimés à 4,52 et 3,28 milliards de dollars US] (correspondant à un montant environ six fois plus élevé que celui de l'ensemble des dégâts des catastrophes naturelles depuis 2004, et équivalant à 120% du PIB de l'année 2009 du pays). Les besoins d'avenir en aides pour la reconstruction sont estimés à : environ 1,48 milliards de dollars US à court terme (6 mois), environ 3,08 milliards de dollars US à moyen terme (18 mois) et environ 7,63 milliards de dollars US à long terme (3 ans) ; Le montant total des besoins est estimé à 12,19 milliards de dollars US.

Le montant de promesse de don exprimé par la communauté internationale pour la reconstruction d'Haïti s'est élevé à 10,19 milliards de dollars US en avril 2010² (2,41 milliards de dollars US par le Venezuela, 2,20 milliards de dollars US par les États-Unis, etc.), représentant mais seulement 83,6% du montant total requis pour la reconstruction.

Les dommages signifient ceux provoqués directement par la destruction des biens tandis que les pertes désignent celles causées indirectement comme perte de revenu. Les besoins à court terme (6 mois) sont évalués pour les installations à immédiatement rétablir et ceux à moyen terme (18 mois) sont estimés pour remettre les installations comme avant autant que possible, alors que les besoins à long terme (3 ans ou 10 ans) visent à reconstruire et développer le pays mieux qu'avant le séisme sur le principe de « reconstruire en mieux : build back better » dont les activités sont stipulées dans le PDNA.

² D'après le site Web de IHRC (mai 2011) URL; <http://en.cirh.ht/pledges.html>

(2) Étude par secteur

Il est nécessaire d'élaborer un plan/une stratégie de développement régional au niveau national, des plans régionaux de développement ainsi que des plans de développement urbain pour la reconstruction/le développement efficace. Il faut assurer le développement durable en matière de ressources naturelles, culturelles et hydrauliques. À long terme, un montant total de 663 millions de dollars US est inscrit dans le PDNA comme besoins du plan du développement territorial.

Tableau A2-3 Besoins pour le plan du développement territorial

(Unité : million de dollars US)

	18 mois	3 ans	Total
Plan	60	95	145
Gestion des terres	54	100	154
Décentralisation et déconcentration	48	121	364
Total	162	316	663

(Source : PDNA, Territorial Development, 2010)

1) Logement

L'évaluation des dommages montre que 105.369 logements ont été détruites et 208.164 endommagés, faisant presque 1.290.000 sans-abris. Les dommages et les pertes dans le secteur logement s'élèvent respectivement à 2,33 milliards de dollars US et à 740 millions de dollars US ; les besoins en aide pour la reconstruction et le montant requis pour reconstruire le logement sont estimés respectivement à 175 millions de dollars US et à 2,965 milliards de dollar US.

Tableau A2-4 Besoins en aide dans le secteur logement

(Unité : 1000 dollars US)

Item	Appui à la reconstruction 6 mois	Appui à la reconstruction 18 mois	Appui à moyen terme 3 ans	Total
Fonds pour la sécurité	1.000	40.000	74.000	115.000
Formation à la reconstruction et à la sécurité	3.000	10.000	29.000	42.000
Campagne d'information publique	200	300	500	1.000
Assistance technique pour les arrondissements	1.000	3.000	8.000	12.000
Assistance technique générale, coordination continue, évaluation	1.000	1.500	2.500	5.000
Montant total des besoins en aide	6.200	54.800	114.000	175.000
Montant requis pour reconstruire le logement	-	669.000	2.296.000	2.965.000

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

2) Installations urbaines et rurales

Il s'agit de le rétablissement et de la reconstruction des installations urbaines et rurales y compris : bureau de gouvernement, institutions administratives, bureau de poste, bibliothèque, prison, orphelinat, musée, théâtre, marché public, etc. Les établissements scolaires et les installations de la santé publique et des services médicaux ne sont pas inclus mais intégrés respectivement dans le secteur éducatif et celui de la santé publique et des services médicaux.

La somme totale des dommages et pertes est estimée à 290 millions de dollars US et les besoins en aide pour la reconstruction à 300 millions de dollars US.

Tableau A2-5 Dommages et pertes estimés des installations urbaines et rurales

Infrastructures endommagées ou détruites	Unité	Nombre d'employés	Conditions de bâtiment	Dommages Estimés (Cout en US \$000)	Dégâts et pertes (total)		Besoins (total)	
					Total (US \$ 000)	(US \$ 000)	(Gdes 000)	(US \$ 000)
Institution								
Palais présidentiel	1	172	Détruit	44,011	49,967	1,998,666	62,500	2,500,000
Parlement	1	422	Détruit	1,806	2,196	87,846	4,699	187,976
Sénat		538	Détruit	861	1,235	49,405	5,991	239,647
Cour de Justice	1	772	Détruit	5,343	5,793	231,706	8,597	343,880
Primature	1	160	Légèrement endommagé	660	1,064	42,578	1,160	46,400
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural	1	800	Endommagé	19,800	20,604	824,178	8,909	356,352
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications	1	728	Détruit	4,620	5,058	202,311	8,107	324,280
Ministère de la Planification	1	372	Détruit	4,620	5,058	202,311	4,143	165,704
Ministère de l'Intérieur	1	912	Détruit	1,980	2,373	94,933	10,156	406,241
Ministère de l'Economie et des Finances	1	1,569	Détruit	3,300	3,716	148,622	17,472	698,895
Ministère de la Santé Publique	1	788	Détruit	1,980	2,373	94,933	8,776	351,051
Ministère de l'Éducation Nationale	1	1,217	Détruit	7,920	8,413	336,533	13,553	542,100
Ministère des Affaires Étrangères	1	366	Détruit	3,651	4,073	162,903	4,076	163,031
Ministère des Affaires Sociales	1	870	Endommagé	462	838	33,502	804	32,155
Ministère de la Justice	1	10,747	Détruit	4,224	4,655	186,204	7,350	293,990
Ministère des Haïtiens à l'Étranger	1	60	Détruit	4,224	4,655	186,204	668	26,726
Ministère de l'Environnement	1	287	Détruit	4,224	4,655	186,204	3,196	127,841
Ministère du Commerce et de l'Industrie		220	Détruit	4,224	4,655	186,204	2,450	97,997
Ministère du Tourisme		113	Détruit	4,224	4,655	186,204	2,622	104,864
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique		322	Légèrement endommagé	1,056	1,487	59,484	3,586	143,432
Ministère à la Condition Féminine	1	128	Détruit	1,056	1,434	57,351	1,403	56,125
Ministère de la Culture et de la Communication	1	138	Légèrement endommagé	990	1,383	55,333	1,537	61,471
Ministère des Cultes	1	137	Détruit	660	1,031	41,244	1,526	61,025
Cour suprême	1	583	Détruit	792	1,161	46,436	6,492	259,692
Banque de la République d'Haïti (BRH)	1	300	Endommagé	418	792	31,674	3,341	133,632
Conseil électoral provisoire (CEP)	1	200	Détruit	1,980	2,373	94,933	2,227	89,088
Direction Générale des Imports (DGI)	1	1,735	Détruit	11,880	12,440	497,600	19,321	772,838
Hôtel de ville de PaP	1	350	Détruit	1,412	1,796	71,847	3,898	155,904
Salle communale	15	300	Endommagé	3,960	5,929	237,173	3,341	133,632
Centre de services publics (déconcentrés)	80		Détruit	53,064	54,077	2,163,093	73,865	2,954,604
Commission Nationale de Sécurité Alimentaire	1	123	Détruit	1,478	1,863	74,532	1,370	54,789
Office national des postes	1	200	Détruit	3,260	3,675	147,012	2,227	89,088
Bibliothèque communale	3	30	Détruit	792	949	37,973	696	27,840
Commissariat de police	7	2120	Détruit	13,992	14,480	579,182	17,854	714,152
Bureau de douane	3	150	Endommagé	1,056	1,164	46,542	1,670	66,816
Prison	1		Légèrement endommagé	1,260	1,349	53,956	3,480	139,200
Patrimoine religieux (urbain)	9		Détruit	22,625	23,006	920,228	26,245	1,049,791
Patrimoine religieux (communal)	9		Détruit	11,880	12,080	483,200	20,671	826,848
Fort Jacques Alexandre	1		Endommagé	660	682	27,289	919	36,749
Orphelinat	5		Détruits	3,850	4,186	167,422	5,359	214,368
Asile communal	3		Détruits	1,267	1,397	55,861	2,205	88,197
Parc public	20		Occupé	0	0	0	1,160	46,400
Terrains de jeux	5		Occupé et endommagé	525	575	23,000	731	29,232
Cimetière	2		Légèrement endommagé	200	202	8,089	278	11,136
Musée	2		Légèrement endommagé	528	564	22,542	735	29,399
Théâtre national	1		Légèrement endommagé	248	264	10,567	345	13,781
Marché (urbain)	4		Détruit	6,300	6,567	262,667	8,770	350,784
Marché (communal)	12		Légèrement endommagé	2,363	2,763	110,500	3,402	136,080
TOTAL DES DÉGÂTS (DOMMAGES + PERTES) EN US \$000				271,685	295,705	11,828,182	393,881	15,755,223

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

Tableau A2-6 Besoins en matière d'installations urbaines et rurales (unité : 1000 dollars US)

Item	Rétablissement 6 mois	Court terme 18 mois	Moyen terme 3 ans	Long terme 10 ans	Total
Fond de reconstruction		53.000	93.000	134.000	280.000
Assistance technique aux autorités nationales	700	6.500	2.000	800	10.000
Assistance technique aux arrondissements		3.300	300	400	4.000
Renforcement des organisations communautaires locales et de la société civile		1.900	300	300	2.500
Assistance technique et formation aux entreprises publiques et privée		2.100	700	700	3.500
Assistance technique pour l'identification et l'examen des risques		1.200	300		1.500
Total	700	68.000	96.600	136.200	301.500

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

3) Secteur transport

L'ensemble des routes a une longueur approximative de 3.572 km (0,35 km de route par 1.000 personnes contre 7,1 km en Amérique latine-Caraïbe en entier).

Le réseau routier en Haïti comprend trois catégories :

- Le réseau primaire : liaisons entre les villes principales, plus de 1.000 véhicules par jour, longueur totale : 690 km ;
- Les routes secondaires : liaisons entre les centres urbains, 200 à 1.000 véhicules par jour, longueur totale : 1.508 km ;
- Le réseau tertiaire : routes locales, longueur totale : 1.374 km

La longueur des routes primaires endommagées sont estimés à 289 km.

Les dégâts totaux du secteur transport sont estimés à 318 millions de dollars US et les pertes à 217 millions de dollars US. Les besoins en aide pour la reconstruction sont estimés à 631 millions de dollars US.

Tableau A2-7 Besoins en matière d'infrastructure du transport (Unité : 1000 dollars US)

	Général (étude/cd/équipement et installation)	Terrestre	Maritime	Aérien	Besoins
A très court terme (6 mois)	7.650	41.550	4.035	1.530	54.765
A court terme/reconstruction (18 mois)	17.850	96.950	9.415	3.570	127.785
A moyen terme/reconstruction (3 ans)	38.000	153.000	187.000	70.000	448.000
Total :	63.500	291.500	200.450	75.100	630.550

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

4) Secteur énergie électrique

À cause des dommages du Grand Séisme, la puissance électrique a baissé de 118MW à 40MW et la perte de transport d'électricité a augmenté. Il est nécessaire d'améliorer et de développer la Centrale électrique de Carrefour. Il est également nécessaire d'améliorer la Centrale hydraulique de Peligre.

Les besoins en aide pour la reconstruction du secteur sont estimés à 69,32 millions de dollars US.

Tableau A2-8 Besoins en matière d'énergie électrique

Période	Besoins (millions de dollars US)
janvier à septembre 2010	39,32
octobre 2010 à septembre 2011	20,00
octobre 2011 à mars 2013 (moyen terme)	10,00
Total	69,32

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

5) Secteur télécommunications

Le secteur de télécommunications est du ressort du MTPTC, mais il est contrôlé par une entité autonome, Conseil National de Télécommunications (CONATEL) et agit sous l'autorité du MTPTC.

Les besoins en aide pour la reconstruction du secteur sont estimés à 68,35 millions de dollars US.

Tableau A2-9 Besoins en matière de télécommunications (Unité : millions de dollars US)

Période	Besoins
À très court terme (6 mois)	6,02
À court terme/reconstruction (18 mois)	9,03
À moyen terme/reconstruction (3 ans)	53,30
Total	68,35

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

6) Secteur éducation

En Haïti, les écoles publiques ne représentent que 8% et la plupart des écoles sont privées.

Les besoins en aide pour la reconstruction du secteur sont estimés à 2,6 milliards de dollars US.

Tableau A2-10 Besoins en matière d'éducation (Unité : dollars US)

Période	Besoins
Appui à la reconstruction (6 mois)	449.375
Appui à la reconstruction/cour terme (18 mois)	465.397
Appui à moyen terme (3 ans)	1.685.116
Total	2.599.889

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

7) Secteur santé publique/services médicaux

30 hôpitaux sur 49 ont été détruits ou gravement endommagés par le Grand Séisme. Il est néanmoins constaté que 90% de centres de santé publique et de centres médicaux étaient en fonction après le séisme.

Les besoins en aide pour la reconstruction du secteur sont estimés à 940 millions de dollars US.

Tableau A2-11 Besoins en matière de santé publique et de services médicaux (Unité : dollars US)

Item	Appui à moyen terme (3 ans)	Coût par personne
Rétablissement	276.099.159	9,3
Reconstruction	270.222.193	9,1
Programme prioritaire de la santé	945.768.042	32

(Source : PDNA-Haïti, 2010)

2-3 Expérience de déconcentration du Japon

Le Grand Séisme du 12 janvier 2010 a fait plus de 230 mille victimes et de graves dégâts de 7,8 milliards de dollars US. C'est en partie parce que la population et l'industrie se concentrent dans la capitale et qu'il y a beaucoup de bâtiments fragiles et défectueux dans le pays. Le Japon a subi de nombreux désastres naturels tels que le séisme, le tsunami, l'inondation et l'éboulement de terrain, mais chaque fois qu'il en a subi un, il a pris des mesures préventives à savoir l'établissement et la révision des normes sismiques de la construction et le renforcement de supervision des actes de construction pour réduire les dégâts de futures catastrophes naturelles. De plus, au moment de la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, des projets de développement se sont concentrés dans la capitale au début, mais le gouvernement japonais a établi le plan pour le développement global du territoire national et a réalisé le développement régional et équilibré. Ces expériences du Japon pourront servir de référence et profiter à la reconstruction et au développement d'Haïti après le Grand Séisme.

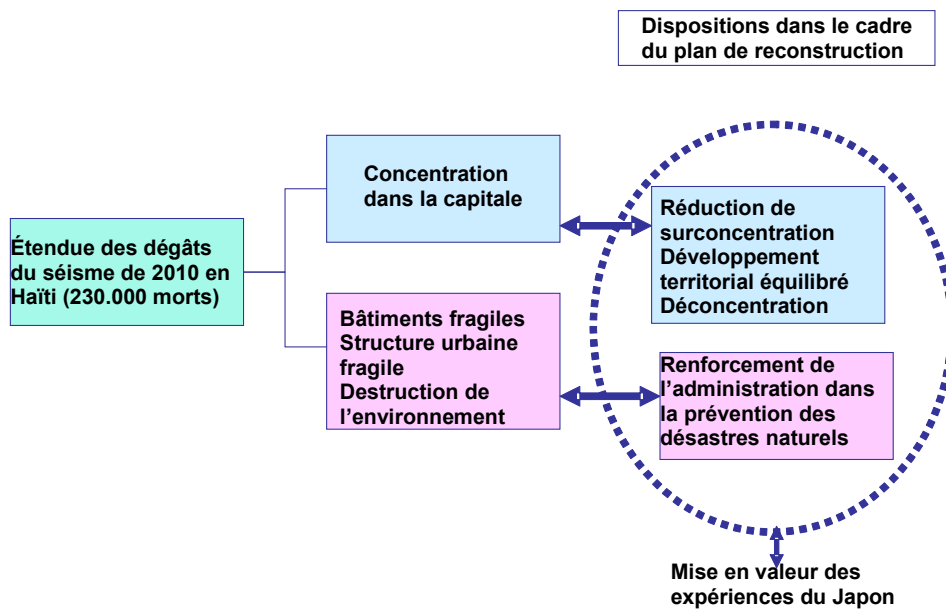


Figure A2-1 Caractéristiques du Grand Séisme et ressemblance avec les expériences de reconstruction du Japon

(1) Développement territorial du Japon après la Seconde Guerre mondiale

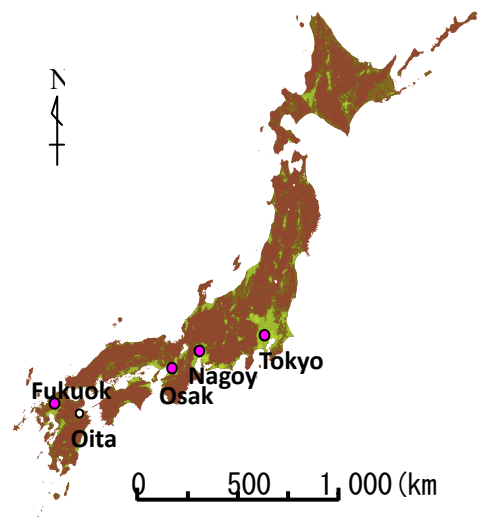
La Seconde Guerre mondiale qui a pris fin en 1945 a dévasté tout le territoire national du Japon et ses principales villes ont été réduites en cendres. Au moins 2,3 millions de soldats et 800 mille civils auraient été victimes. Après la guerre, une méthode d'engagement pour le développement global du territoire national a été conçue pour faire face à divers sujets prioritaires : conservation et reconstruction du territoire ravagé, développement de ressources nationales telles que l'énergie hydraulique et les produits agricoles, aménagement des conditions d'implantation des usines, développement globale des rivières. À cet effet, la loi pour le développement global du territoire national a été instituée en 1950. Sur la base de cette loi, le plan pour le développement global du territoire national a été établi et ainsi le Japon a procédé au développement de son territoire.

L'aperçu du plan pour le développement global du territoire national est comme suit :

1) Premier plan pour le développement global du territoire (1962)

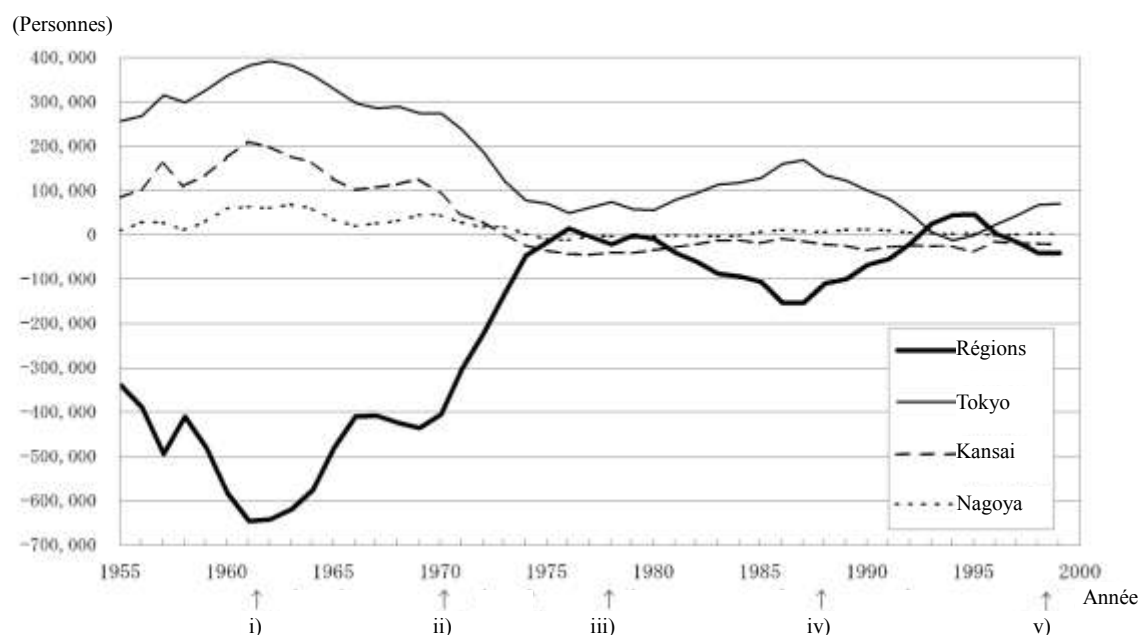
Vers la fin des années 1950, au moment de transition de l'étape de la reconstruction économique à celle du miracle économique japonais, « le plan de doublement du revenu » a été établi. Dans la phase de son élaboration, l'idée dominante était d'accorder de l'importance à l'implantation industrielle dans les quatre grandes zones industrielles existantes au point de vue de l'efficacité économique, mais elle a provoqué un vif mécontentement des autres régions du pays. Par conséquent, il fallait d'une façon urgente élaborer un plan pour le développement global du territoire national et projeter l'accélération du développement dans les régions sous-développées ainsi que la correction de l'écart du revenu.

Le Premier plan pour le développement global du territoire (Premier plan global) a pour but le développement équilibré entre les régions à travers la prévention de surconcentration des villes ainsi que la réduction de l'écart entre les régions. À cet effet, les pôles de grande envergure pour le développement ont été mis en place dans tout le Japon en vue de l'exploitation



industrielle, et les installations de transport et de télécommunications ont assuré la liaison de ces pôles d'une manière organique comme un chapelet, ce qui rend possible le développement par la réaction en chaîne. « La méthode de développement par pôle » a été ainsi adoptée. Pour la promotion concrète, « Loi sur la promotion de la construction des nouvelles villes industrielles (1962) » et « Loi sur la promotion de l'aménagement des régions spéciales pour la consolidation industrielle (1964) » ont été instituées et le pays a ainsi procédé à l'aménagement des pôles industriels littoraux ayant comme noyau les industries de matériaux telles que la sidérurgie et l'industrie pétrochimique. En ce qui concerne l'aménagement des pôles littoraux, le gouvernement japonais a fait avancer celui des installations portuaires ainsi que celui de l'infrastructure routière telle que les grandes voies de communication entre les trois grandes villes et les pôles, et entre ces pôles mêmes. Les investissements publics dans ce domaine ont été prioritairement répartis dans les zones régionales de la fin des années 1960 vers la fin des années 1970, ce qui a pu corriger la disparité des régions sur la base de l'idée de déconcentration. Par conséquent, « l'exode régional » a progressivement diminué dans les années 1960, et en 1976 le mouvement de la population dans les régions est passé de la baisse à l'augmentation. Cela prouve que la déconcentration par l'investissement public est efficace sur le plan de population.

La figure 2-2 montre l'évolution démographique des zones métropolitaines et régionales, et la figure 2-3 indique l'état de répartition des investissements public entre les régions.



Légende	
i)	Premier plan pour le développement global du territoire (1962)
ii)	Deuxième plan pour le développement global du territoire
iii)	Troisième plan pour le développement global du territoire (1977)
iv)	Quatrième plan pour le développement global du territoire (1987)
v)	Grand dessein du territoire au 21 ^{ème} siècle (1998)

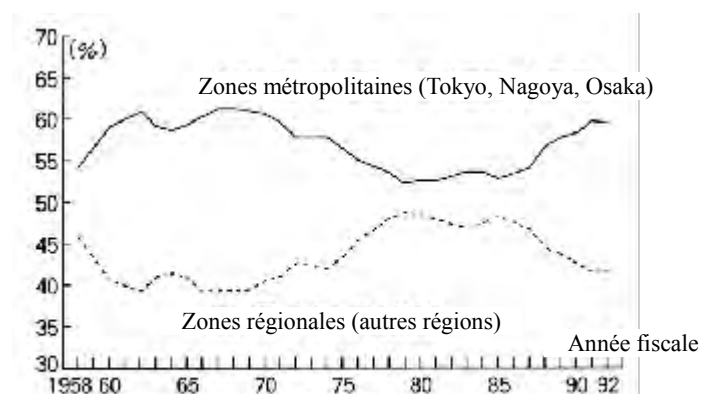
(unité : personne)

Année	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999
Régions	-344,447	-588,312	-486,065	-409,950	-21,138	-14,238	-110,643	-72,629	41,099	-45,143
Tokyo	251,944	355,266	323,881	270,130	65,848	51,050	122,647	95,045	-5,002	65,683
Kansai	83,667	174,071	126,910	94,741	-35,160	-34,410	-18,910	-35,034	-38,981	-21,557
Nagoya	8,836	58,975	35,274	45,079	-9,550	-2,402	6,906	12,618	2,884	1,017

Source : élaboré par le Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme sur la base du « Rapport du mouvement de la population suivant le registre de base de population » (Ministère de l'Administration générale, de l'Intérieur et des Postes et Télécommunications)

(Source : Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme du Japon)

Figure A2-2 Évolution démographique entre les zones



(Source) «Capital social et développement économique», écrit par et publié sous la direction de Nobuhiro OKUNO, University of Nagoya Press, 1994

Figure A2-3 Répartition des investissements publics dans les régions

2) Deuxième plan pour le développement global du territoire

La croissance économique du Japon a accéléré beaucoup plus vite que prévu dans le premier plan et a aggravé le problème de surpeuplement des villes et de dépeuplement des régions. Ainsi se sont éloignées considérablement l'intention du premier plan et la réalité. Il fallait alors élaborer un nouveau plan. De plus, face à de nouveaux problèmes tels que la pollution pendant la croissance accélérée de l'économie, il était nécessaire de restructurer radicalement le territoire national.

Le deuxième plan avait pour but : de protéger et de sauvegarder l'environnement naturel d'une manière permanente, d'élargir sur tout le territoire national la possibilité du développement, et de créer un milieu agréable à l'être humain. À cet effet, on y a inscrit l'aménagement du réseau dans l'ensemble du pays ainsi que des projets de développement de vaste envergure en matière d'industrie et de protection de l'environnement pour que l'effet de développement se propage dans tout le territoire et qu'il soit utilisé d'une façon équilibrée. De plus, ce plan a proposé un plan d'investissement stratégique pour l'aménagement des infrastructures comme « conception des projets de développement de grande envergure » dont l'étude technique et la sélection étaient prévues par ordre.

3) Troisième plan pour le développement global du territoire (1977)

Après la révision de la croissance économique rapide poussée par la crise du pétrole de 1973, l'économie japonaise est passée à la croissance économique stable et le mouvement démographique s'est terminé. À l'heure de la venue de « l'âge du localisme », il fallait prévenir la dévastation du territoire national et la destruction de l'environnement, et prendre des mesures face à diversification des valeurs de chaque personne ainsi qu'au changement dans la situation internationale en matière énergétique et alimentaire. Pour cet effet, on avait besoin d'un nouveau plan à moyen et long terme pour établir les bases d'une vie stable de la population sur tout le territoire national, et ce reposant sur les leçons des deux derniers plans du territoire.

Le troisième plan avait pour but d'aménager systématiquement l'environnement général de l'habitat humain qui soit stable, sain, culturel et équilibré entre l'être humain et la nature en faisant valoir les caractéristiques locales et en se fondant sur la culture historique et traditionnelle dans les conditions des ressources limitées du territoire national. À cet effet, le gouvernement japonais a annoncé « le plan de la zone de peuplement » visant à l'établissement de nouvelles zones de vie où l'utilisation, la protection, l'aménagement et la gestion des milieux naturels, vitaux et productifs étaient effectués d'une façon unitaire et où les avis de la population pouvaient se refléter pleinement. De plus, pour la promotion plus concrète, on a choisi 44 « modèles de la zone de peuplement³ » sur tout le Japon et a décidé de prendre

³ La zone maintenant une relation étroite du point de vue géographique et fonctionnelle sur la vie et la production est appelée « la zone de peuplement ».

des mesures prioritaires autour de l'aménagement des infrastructures de vie en priorité en collaboration avec les autorités compétentes.

(2) Réflexion sur la reconstruction et le développement d'Haïti

Comme expliqué ci-dessus, le Japon a établi à plusieurs reprises le plan pour le développement global du territoire pour la reconstruction du pays sur fond de dévastation d'après-guerre afin de réduire la concentration de la zone métropolitaine et de déconcentrer ses fonctions.

Les urbanismes adoptés par le gouvernement japonais pour faire face à des problèmes ainsi que les dispositions prises dans les plans pour le développement global du territoire seront utiles à l'élaboration du Plan de base du développement territorial qui vise à déconcentrer les fonctions de Port-au-Prince.

1) Réhabilitation et développement du Japon et son plan de développement

En ce qui concerne la réhabilitation et le développement qu'a connus le Japon, on peut dire que l'aménagement d'infrastructures sur la base du plan individuel d'infrastructure, qui à son tour se fonde sur le plan de développement territorial a été efficace.

Au Japon, le gouvernement a mis l'accent notamment sur l'aménagement des infrastructures de transport reliant les pôles régionaux principaux qui étaient aussi les points de contact avec les pays étrangers. Cette politique a beaucoup contribué au développement économique qui suivait. De plus, grâce à l'établissement du plan de contrôle d'inondation, la réparation des rivières et la construction des barrages se sont promues. La productivité agricole s'est ainsi améliorée par la prévention des dégâts d'inondation, d'une part et par la promotion de l'utilisation d'eau, d'autre part. Quant à la construction des barrages, la capacité de production électrique s'est augmentée de façon dramatique ce qui a pour effet de contribuer à la formation de l'industrie régionale. Au niveau métropolitain, les effets de prévention des désastres ont été augmentés par la réduction des dégâts des désastres à travers l'utilisation planifiée du terrain aussi bien que par l'aménagement des espaces et infrastructures publics.

Vu les politiques adoptées au Japon, pour atténuer la surconcentration de la capitale et accomplir l'exploitation équilibrée du territoire, il est indispensable de développer d'une façon unitaire avec l'aménagement du capital social tel que le transport et les télécommunications. Au Japon, le gouvernement a élaboré différents plans pour l'aménagement du capital social à l'occasion de l'établissement du plan du développement territorial. Le Japon a réalisé le développement de l'industrie profitant des caractéristiques régionales telles que le port par l'aménagement des installations publiques sur la base d'un plan à long terme en matière de capital social.

2) Reconstruction et développement d'Haïti

De ce qui précède, il importe d'établir et de mettre en œuvre rapidement et officiellement le plan d'aménagement du territoire en cours en Haïti et d'élaborer le plan d'aménagement des infrastructures connexes. Dans ce cas, le développement régional équilibré sera inclus dans le plan dès le départ contrairement au Japon où la réparation de chemin s'est faite progressivement : de la concentration des grandes villes vers la déconcentration et le renforcement graduel des normes sismiques.

Il est en effet possible qu'une variété de problèmes surgisse. Mais on peut attendre le développement équilibré d'Haïti, soit par l'établissement planifié du plan de base du développement territorial phase II conformément aux étapes de reconstruction d'Haïti, soit par la réparation et l'amélioration de façon flexible et progressive selon les besoins, et ce après que le plan de base du développement sera établi par le gouvernement haïtien.

En outre, le Japon a connu des problèmes de pollution à cause de la prise en compte insuffisante des considérations environnementales dans son développement rapide. Tandis qu'en Haïti, ces problèmes sont évitables par l'application de la technologie de l'environnement d'économies d'énergie la plus moderne.

Cas exemplaire de déconcentration au Japon par le plan pour le développement global du territoire
(Ville d'Oita)

La ville d'Oita située à la côte est de Kyushu se trouvait dans une zone désavantageuse sur le plan géographique et routier par rapport à la côte ouest où le développement progressait. Mais, après avoir été classée une des nouvelles villes industrielles en 1964, elle a commencé à aménager le port d'Oita, des zones industrielles, des chemins de fer électrifiés et doublés, des routes élargies ou nouvelles ainsi que les installations publiques telles que l'habitation collective.

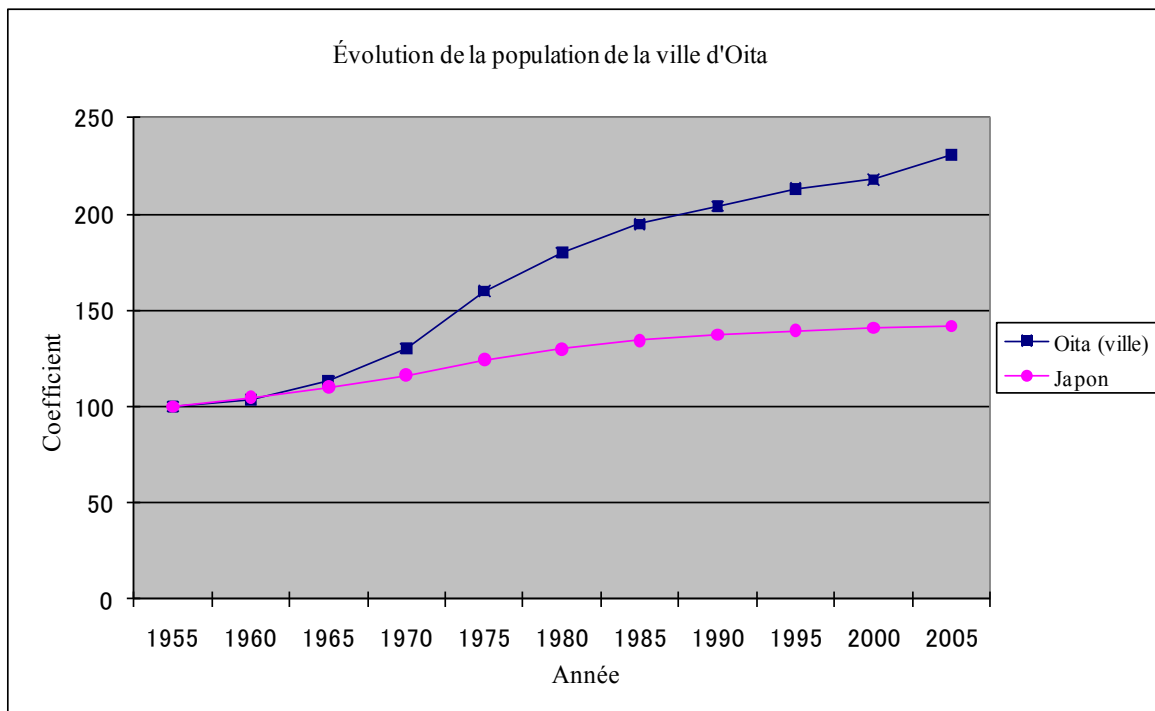
À la suite de ce classement, la région a implanté une grande société sidérurgique et l'industrie pétrochimique qui ont contribué à l'augmentation de la valeur d'expédition des produits industriels de 42 milliards de yens à 1.596,8 milliards de yens dans cette région comprenant la ville d'Oita dans une période de 20 ans entre 1960 et 1980, et la région a connu également une croissance de sa population de 450 mille personnes à 600 mille personnes dans la même période. Cette région compte parmi les plus grandes zones dans les régions sur le plan industriel et résidentiel.

En particulier, la ville d'Oita a connu une croissance remarquable de sa population de 200 mille personnes en 1955 à 460 mille personnes en 2005, ce qui représente le taux d'augmentation deux fois plus élevé que la moyenne de tout le Japon.

On peut considérer que les facteurs de succès ci-dessus sont l'aménagement de la logistique portuaire et aéroportuaire, le développement du parc industriel littoral et proche d'aéroport, et l'aménagement du réseau routier qui assure la liaison entre ces installations. L'aménagement de ces infrastructures a abouti au développement autonome de la ville d'Oita.

Tableau A2-12 Évolution de la population de la ville d'Oita (unité : mille personne)

Division	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Oita (ville)	200	207	226	261	320	360	390	409	427	436	462
Japon	90,077	94,302	99,209	104,665	111,940	117,060	121,049	123,611	125,570	126,926	127,768



Nouvelle ville industrielle : Sur la base de la loi pour la promotion de l'établissement des nouvelles villes industrielles instituée en 1962, plusieurs villes ont été classées pour jouer un rôle de noyau du développement des régions comprenant ces villes, et ce par l'aménagement de l'infrastructure urbaine ainsi que des conditions d'implantation de l'industrie. Elle a été instituée pour reprendre l'idée de « la méthode de développement par pôle » adoptée dans le plan pour le développement global du territoire.

3. Examen préliminaire concernant le désastre sismique

A l'élaboration du « plan de base du développement territorial » à l'horizon 2030, ont été réalisés les examens préliminaires des conditions de base i.e. population, condition socio-économique et cadre socio-économique de l'aperçu actuel du territoire. Les résultats sont décrits ci-dessous.

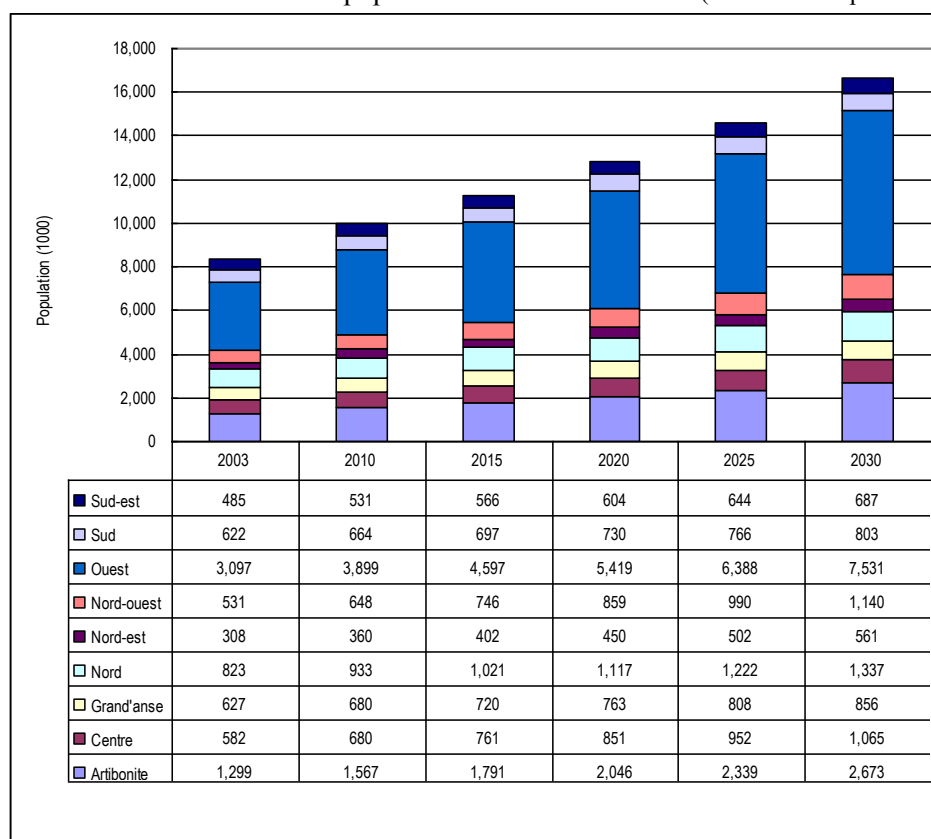
3-1 Population

L'IHSI a effectué une prévision de la population par département à l'horizon 2030. Selon le résultat de cette prévision, la population en 2030 sera de 16,65 millions.

La population d'Haïti est de 9,71 millions en 2010 (IHSI), légèrement moins que celle calculée par le PDNA (10,08 millions), mais quelques organisations internationales donnent différents chiffres qui sont moins élevés que ceux du PDNA. On peut donc considérer que le chiffre de l'ISHI reflète bien l'état actuel.

Les victimes du Grand Séisme se sont élevées à plus de 230 mille personnes, et 600 mille personnes se sont déplacées de PaP en province. Toutefois, à partir de février 2010, les gens déplacés ont commencé petit à petit à y rentrer⁴.

Tableau A3-1 Prévision de la population avant le séisme (Unité : mille personnes)



Année	2003	2010	2015	2020	2025	2030
Haïti	8.374	9.962	11.300	12.839	14.611	16.553

(Source : IHSI, MPCE/DATDLR, 2010)⁵

⁴ Internal Population Displacement in Haiti, (Preliminary analyses of movement patterns of Digicel mobile phones: 1 January to 11 March 2010); 14 May, 2010; Karolinska Institute, Center for Disaster Medicine / Columbia University, Schools of Nursing and Public Health

À partir de février 2010, de plus en plus des gens rentrent chez eux, et à la date du 11 mars environ 41% des gens qui s'étaient déplacés sont retournés, d'où l'on peut considérer que la population actuelle s'est rétablie jusqu'au niveau de 85% de la population initiale. Cette tendance pourrait continuer si les décombres sont enlevés davantage.

⁵ La prévision s'est fait principalement par la régression linéaire des données du recensement de 2ans possédées par le gouvernement d'Haïti

3-2 Économie, société et culture

(1) Économie

1) Évolution des conditions économiques

En 1994, l'économie d'Haïti, fragile de base, est tombée dans la détresse après les sanctions économiques infligées par la communauté internationale à l'occasion du coup d'État de 1991 dans le contexte de l'instabilité politique. Au fur à mesure du rétablissement de la démocratie, la communauté internationale se reprend à apporter son aide au pays, mais la stagnation du procédé démocratique due au résultat de l'élection de 2000 a entraîné une révision des investissements et aides internationales apportées par les pays étrangers tels que les États-Unis, et a donné de graves conséquences sur l'économie du pays.

Depuis lors, la situation défavorable a continué à savoir : instabilité politique, diminution des investissements privés, baisse du PIB, dépréciation du taux de change, accélération de l'inflation en septembre 2000 et en février 2001 provoquée par l'augmentation du prix du pétrole, problème de la dette défailante. De plus, la situation socio-économique a aggravé en raison de l'instabilité de la politique nationale provoquée par la crise politique de février 2004, et à cause des désastres naturels de la même année. En 2005, sous le gouvernement intérimaire, l'économie du pays s'est légèrement rétablie. Le taux de croissance du PIB est devenu positif (un peu moins de 3%) et le taux d'inflation a diminué par rapport à l'année précédente. C'est parce que des investissements ont augmenté dans le secteur des télécommunications et de la construction et que des versements de la diaspora (émigrés d'origine haïtienne) se sont multipliés.

En 2006, la macroéconomie du pays est devenue stable et les réserves de change ont augmenté en conséquence d'une politique fiscale dans le secteur financier mise en œuvre par le gouvernement intérimaire. En novembre 2007, le gouvernement d'Haïti a remis le Document de stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) à la Banque mondiale et au FMI. On a perçu ainsi des symptômes de rétablissement de l'économie nationale.

En 2008, cependant, quatre grands cyclones ont ravagé le pays causant de graves dommages et pertes de 15% du PIB.

Le Grand Séisme a fait plus de 230 mille victimes, et les besoins de reconstruction équivalaient à 120% du PIB.

2) Situation actuelle de l'économie

En Haïti, il n'y a pas d'industrie compétitive sur le marché international depuis le déclin de l'industrie sucrière. Et comme le pays subit successivement des désastres naturels et des confusions politiques, il ne peut s'empêcher de compter sur l'aide internationale.

Selon les statistiques de 2007, le secteur tertiaire occupait plus de 50% du PIB dans l'économie haïtienne. Le secteur non structuré représente la majeure partie de l'économie à savoir environ 51% (occupant environ 93% hors de l'agriculture). Les détails sont comme suit : commerce (47%), industrie (22%), petites entreprises (31%) (PDNA, 2010).

Selon le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le taux de croissance du PIB a légèrement augmenté de 2% à 3% dans la période de 2005 à 2009, et en 2009 il était de 2,9%.

3) Perspectives

En 2010, le taux de croissance du PIB a diminué temporairement de moins 8,5% par les dommages du séisme, mais on estime qu'il se rétablira à 10,2% en 2011 par les aides de la communauté internationale pour la reconstruction. On estime cependant qu'il baissera graduellement jusqu'à 6,1% en 2015. De

plus, prenant comme cible 5,0% en 2030, le taux de croissance va varier continuellement.

L'économie d'Haïti doit beaucoup à l'aide publique de la communauté internationale et aux envois de fonds des ressortissants haïtiens à l'étranger (diaspora). Il est donc nécessaire de développer l'économie du pays pour soutenir sa reconstruction. Pour ce faire, le développement des domaines prioritaires i.e. construction, agriculture et industrie de transformation de produits agricoles, tourisme et industrie (générale) stipulés par le Plan d'action pour le rétablissement et le développement d'Haïti est attendu.

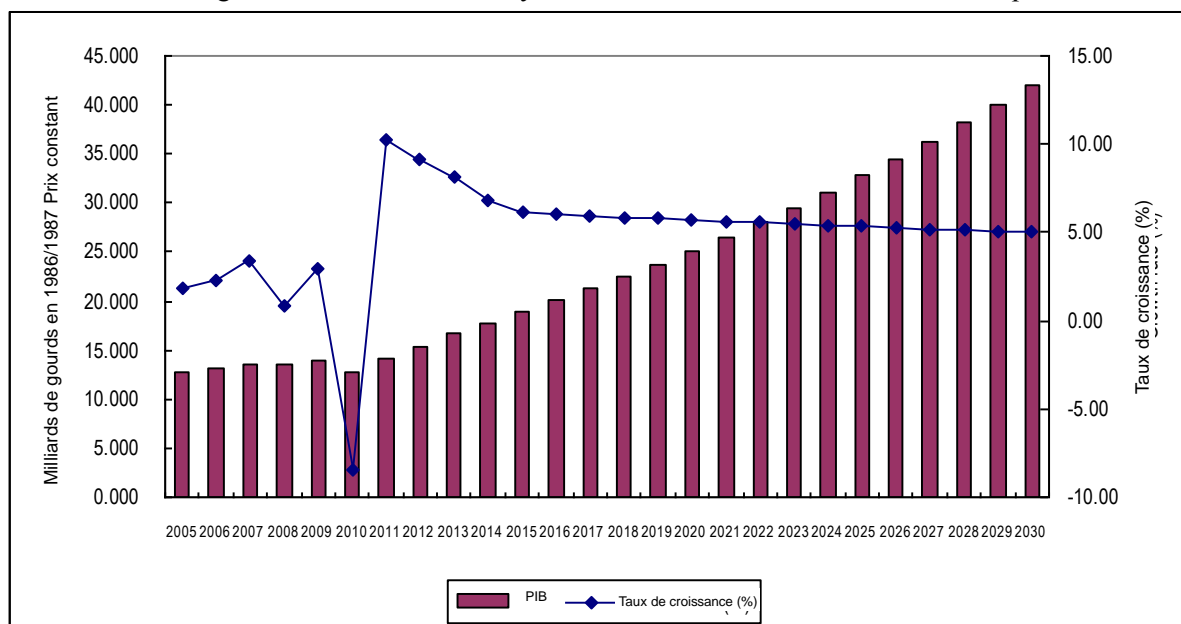


Haïti: Indicateur économique principal à moyen terme (2010-2015)

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB réel (évolution annuelle en %)	2.9	-8.5	10.2	9.1	8.2	6.8	6.1
Taux d'inflation (fin de période et évolution annuelle en %)	-4.7	8.5	8.6	7.5	7.0	6.0	5.0
Recettes budgétaires du gouvernement central (à l'exception de l'aide non-remboursable et en % PIB)	11.2	7.3	10.2	10.9	11.6	12.3	13.2
Balance Globale du gouvernement central (y compris l'aide non-remboursable et % PIB)	-5	-7.3	-6.9	-6.7	-5.6	-5.4	-4.7
Masse monétaire (M3, évolution annuelle en %)	11	8.3	19.3	18.0	14.2	12.8	11.3
Investissement (% de PIB)	23.4	26.2	36.0	37.6	37.0	36.0	35.0
Compte courant à l'exception des transferts officiels (% de GDP)	-10.6	-24.6	-26.6	-22.6	-17.1	-14.5	-13.1
Liquidité brute aux mois des imports	3.1	2.4	2.4	2.6	2.7	2.8	2.9

(Source: aperçu de la situation macroéconomique, mars 2010, ministère de l'Économie et des Finances)

Figure A3-1 Prédiction à moyen terme du taux de croissance économique



(Source: élaboré par la mission d'étude sur la base des chiffres prévus du MEF)

Figure A3-2 Prédiction du PIB à long terme

(2) Culture

Haïti possède sa propre et unique culture dans la Caraïbe. Ses langues officielles sont le créole et le français, et beaucoup parlent anglais et espagnol.

Il y a des sites du Patrimoine Mondial et du parc national historique comme Citadelle, Sans-Souci et Ramiers dans la région du Nord. La Citadelle (forteresse) fut construite par Henri Christophe (futur roi d'Haïti, Henri 1^{er}) qui habita le Palais de Sans-Souci. Il reste encore beaucoup de monuments lors de son indépendance.

De plus, Il y a aussi des monuments historiques du 19^{ème} siècle autour de PaP et Jacmel.

3-3 Organisation spatiale du développement

(1) Topographie et utilisation actuelle de terrains

Le territoire national occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola et sa région sud-ouest forme une presqu'île avec beaucoup de terrains en pente mais peu de plaines. Dans ces terrains en pente, la déforestation progresse et le taux de boisement est estimé à moins de 3%, ce qui entraînerait facilement l'éboulement de terrain et l'inondation de grande envergure lors de la pluie diluvienne.

Si le territoire est divisé en 4 zones suivantes suivant l'utilisation du terrain, la situation actuelle et l'orientation de chaque zone sont comme suit :

- Terres cultivées : Les terres cultivées s'étendent dans le Nord-est, la partie occidentale du Centre, la banlieue de la capitale et le Sud (alentours des Cayes) mais leur utilisation y est limitée. Il est possible d'en élargir plus pour la production agricole par l'irrigation et le défrichage.
- Terres non-arables : Elles sont formées principalement par terrains en pente. A cause de l'abatage excessif, la capacité de rétention d'eau est en baisse. Il est nécessaire de rétablir les forêts dévastées par le reboisement pour prévenir les dégâts d'inondation.
- Zone urbaine : La concentration dans la région métropolitaine de Port-au-Prince est considérable. Il est nécessaire d'établir un urbanisme et d'aménager une loi y relative afin d'éviter une extension anarchique sur des terrains vulnérables aux désastres et de promouvoir une extension saine de la ville en province en protégeant des terres arables suburbaines.
- Réserves : Actuellement, il y a trois parcs nationaux suivants : Parc national historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers (patrimoine mondial), Parc national La Visite qui s'étend sur la région montagneuse entre le département de l'Ouest et le département du Sud-est, Parc national de Makaya qui s'étend sur la région montagneuse entre le département de la Grand 'Anse et le département du Sud. L'environnement naturel est des ressources potentielles pour le tourisme. Il est nécessaire de promouvoir l'étude et l'élargissement des réserves à l'avenir.

(2) Orientation d'utilisation future de terrains

En ce qui concerne l'utilisation de terrains, chaque zone devrait être systématiquement orientée respectivement comme zone à développer et zone à conserver sur la base des idées suivantes pour faire avancer le développement du territoire approprié.

- Terres cultivées : elles devraient être élargies par l'encouragement de défrichage et l'aménagement des installations d'irrigation pour développer la production agricole;

- Terres non-arables : il faut élargir la zone forestière par le reboisement, les terres arables par le défrichage et l'irrigation. Il faut également promouvoir l'urbanisation d'une partie des terres non-arables et encourager la déconcentration des fonctions de la capitale ;
- Zone urbaine : il faut prévenir l'extension anarchique d'une zone urbaine et promouvoir son aménagement par la planification et le contrôle ;
- Réserves : il faut conserver d'une façon unitaire les parcs nationaux existants et les réserves naturelles ainsi que leurs alentours y compris des terres non-arables.

(3) Caractéristiques du territoire et principes du développement

Le territoire du pays est divisé en quatre régions du nord vers le sud selon les conditions naturelles et socio-économiques.

Région	Conditions naturelles et socio-économiques
Région du Nord	Ressources touristiques des côtes nord et celles historiques, deuxième ville Cap-Haïtien et équipement portuaire
Région Centrale	Plaine et zone agricole, partie centrale du pays
Région de l'Ouest (Région métropolitaine)	Accumulation des fonctions de la capitale/du centre économique, concentration de la population/de l'industrie
Région du Sud	Ligne côtière longue, région montagneuse de la partie centrale

En ce qui concerne les risques des désastres naturels, dans tout le pays il y a des risques des dégâts causés par le vent fort lors du passage des cyclones ainsi que les risques d'inondation et d'éboulement de terrain par la pluie diluvienne. La Région Centrale abrite une grande étendue qui est sujette à des inondations (grande altitude). Le risque du séisme est élevé dans la Région du Nord, la Région métropolitaine, la Région de l'Ouest et la Région du Sud, où il y a des lignes de faille.

3-4 Objectifs du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe décrit les objectifs comme ci-dessous dans les principes de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)⁶ :

Les objectifs suivants sont fixés pour améliorer la vie de la population en mettant en valeur des ressources et en réalisant le développement équilibré et harmonieux du territoire national.

- Structuration du territoire (pôles, axes, liaisons, nœuds) ;
- Mise en valeur des ressources et du potentiel dans les régions ;
- Protection de l'environnement et économie des ressources ;
- Satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme pour tout le peuple ;
- Élaboration d'une stratégie globale pour le développement économique, régional et urbain et promotion de déconcentration.

L'élaboration du SNAT vise à contribuer au développement rationnel du territoire à travers la mise en valeur harmonieuse des régions ainsi que l'atténuation de la surconcentration de la capitale.

3-5 Conception de l'aménagement territorial du MPCE (à l'horizon 2030)

Le MPCE projette la révision des options de développement déjà proposées en considérant les caractéristiques du territoire, et la modification de la conception de l'aménagement territorial comme suit avec pour l'année cible 2030.:

⁶ CADRE DE REALISATION et de MISE EN OEUVRE - Nouveau Schéma National d'Aménagement du Territoire, 2007

- Diviser le territoire en quatre régions (Nord, Centrale, Ouest et Sud). L'étendue de ces régions a été modifiée suivant la situation actuelle du territoire. Elle est différente de celle adoptée dans le plan de développement régional de 1982 (voir le tableau A3-2) ;
- Mettre en place dans chaque région : pôle régional de croissance, pôle secondaire, unité spatiale de développement (centre d'arrondissement) (voir le tableau A3-3).

Tableau A3-2 Pôle régional de croissances pôle secondaire

Région	Projet de 1982		Projet de 2010	
	Pôle régional de croissance	Pôle secondaire	Pôle régional de croissance	Pôle secondaire
Nord	Cap-Haïtien	Fort-Liberté	Cap-Haïtien	Fort-Liberté, Port-de-Paix
Centrale	Gonaïves	Port-de-Paix, Hinche	Gonaïves	Hinche
Ouest	Port-au-Prince	Jacmel	Port-au-Prince	Jacmel
Sud	Les Cayes	Jérémie	Les Cayes	Jérémie, Miragoâne,

(Source : DATDLR/MPCE, 2010)

Dans la conception de l'aménagement de territoire du MPCE, on envisage de répartir ces pôles de croissance et pôles secondaires et unités spatiales de développement d'une façon harmonieuse dans les régions, et de former un réseau entre eux pour un développement territorial équilibré.

Pour ce faire, on doit assurer la liaison entre ces pôles par les principales routes nationales. En outre, la conception suivante est proposée :

- Chaque pôle régional de croissance possède un port international. Les trois pôles de croissance à l'exclusion de Gonaïves possèdent son propre aéroport ;
- Les pôles secondaires de développement possèdent des ports et des aéroports ;
- Les unités spatiales de développement sont mises en place dans chaque arrondissement.

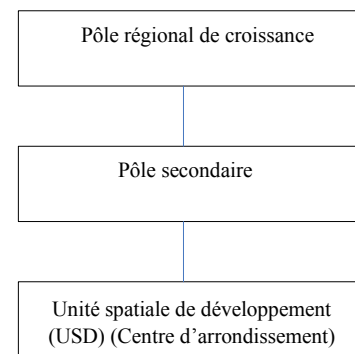


Fig. A3-3 Composition du pôle et centre de croissance

En particulier entre Port-au-Prince et Cap-Haïtien, il s'agit de deux axes formés par les Routes Nationales N° 1 et N° 3 (RN1 : Port-au-Prince – Gonaïves – Cap-Haïtien, RN3 : Port-au-Prince – Hinche – Cap-Haïtien). La RN3 forme l'axe nord-sud dans le centre du territoire national.

De plus, quelques modèles optionnels pour le développement territorial sont proposés dans le PDNA comme indiqué dans l'Annexe A « Options d'aménagement territorial par le PDNA ».

3-6 Leçons des désastres passés

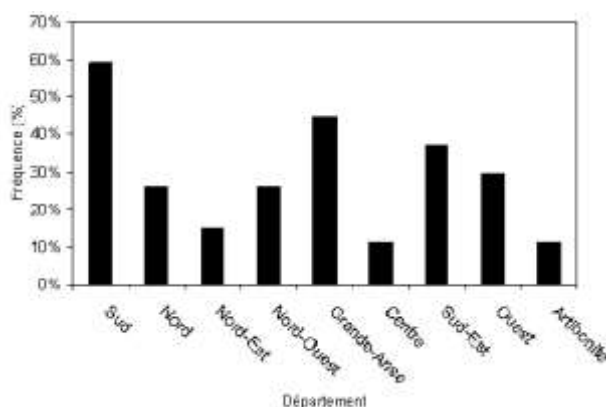
Les désastres majeurs qu'a connus le pays après 1900 sont indiqués au tableau A3-3 :

Tableau A3-3 Désastres majeurs dans le passé après 1900 (plus de 10.000 personnes affectées)

Année	Mois	Lieu	Type de désastre	Sous-type	Mort	Total affecté	Dégâts (estimés en US\$)
2010	2	Acquin, Cavaillon, etc.	Inondation	Inondation générale	27	22.085	-
2010	1	Port-au-Prince, Kenscoff, etc.	Séisme	Secousse du sol	222.570	3.700.000	8.000
2008	9	Gonaïves	Inondation	Cyclone tropical	74	125.050	-
2008	9	Gonaïves, Saint-Marc, etc.	Inondation	Cyclone tropical	529	48.000	-
2008	8	Sud-est, Sud, Nippe, etc.	Inondation	Cyclone tropical	85	73.006	-
2007	10	Grande Anse, Sud, Nippe, etc.	Inondation	Inondation générale	41	75.947	-
2007	10	Port-au-Prince, Gonaïves, etc.	Inondation	Cyclone tropical	90	108.763	-
2007	5	St Louis du Nord, etc.	Inondation	Inondation générale	2	12.500	-
2007	3	Ferrier, Ouanaminthe, etc.	Inondation	Inondation générale	14	15.014	-
2006	11	Jérémie, Abricots, Bonbon, etc.	Inondation	Crue éclair	11	20.010	-
2006	8	Partie sud de Grande Anse, Ouest, etc.	Tempête	Cyclone tropical	5	15.000	-
2005	10	Île de la Gonâve, Sud	Inondation	Inondation générale	11	11.500	-
2005	10	Bas-Arbonite	Tempête	Cyclone tropical	1	10.000	-
2005	7	Sud, Ouest, Nippes, etc.	Tempête	Cyclone tropical	40	15.036	50
2004	9	Arbonite, etc.	Tempête	Cyclone tropical	2.754	315.594	50
2004	5	Fonds Verrettes	Inondation	Inondation générale	2.665	31.283	-
2003	12	Cap-Haïtien, Port-de-Paix, etc.	Inondation	Inondation générale	38	150.000	-
2003	8	Saint-Marc	Inondation	Crue éclair	24	12.070	-
2002	5	Azile, Grand Anse, etc.	Inondation	Crue éclair	31	38.339	1
1998	9	Cap-Haïtien, Jacmel, etc.	Tempête	Cyclone tropical	190	12.029	180
1994	11	Jacmel, Port-au-Prince, etc.	Tempête		1.122	1.587.000	50
1989	2	Île de la Gonâve	Inondation	-		24.725	-
1988	9	Anse-à-Veau, Camp-Perrin, etc.	Tempête	Cyclone tropical	54	870.000	91
1986	10	Île de la Gonâve	Inondation	Inondation générale	69	45.000	-
1986	6	Région de Les Cayes	Inondation	-	79	98.860	-
1980	8	Sud-ouest, Port-au-Prince, etc.	Tempête	Cyclone tropical	220	1.165.000	400
1980	5	Port-au-Prince	Autres	Incendie		10.000	-
1977	3	Port-au-Prince	Autres	Autres		500.000	-
1972	5	Région de Les Cayes	Inondation	-	78	40.000	1
1966	9	Partie sud d'Hispaniola	Tempête	Cyclone tropical	480	67.881	20
1964	8	Région de Les Cayes	Tempête	Cyclone tropical	100	80.000	10
1954	10	Sud-ouest	Tempête	Cyclone tropical	410	250.000	-

(Source : EM-DAT Base de données des désastres internationaux URL : <http://www.emdat.be/database>)

Des cyclones frappent souvent le Sud d'Haïti. Le graphique à la figure A3-4 montre la fréquence des cyclones ayant atteint le pays par département de 1954 à 2001. Les départements du Sud, de la Grande-Anse et du Sud-est situés dans la région méridionale en sont frappés plus souvent que dans d'autres régions.

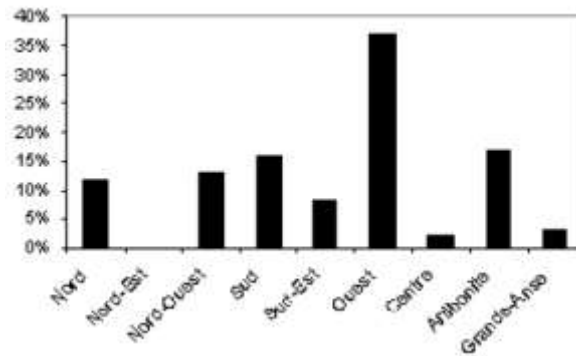


(Source: Environmental vulnerability in Haiti, 2007, USAID)

Figure 3-4 Graphique de la fréquence des cyclones par département

Lors de l'approche des dépressions tropicales comme les cyclones, on craint des raz-de-marée qui feraient des dégâts notamment aux zones littorales.

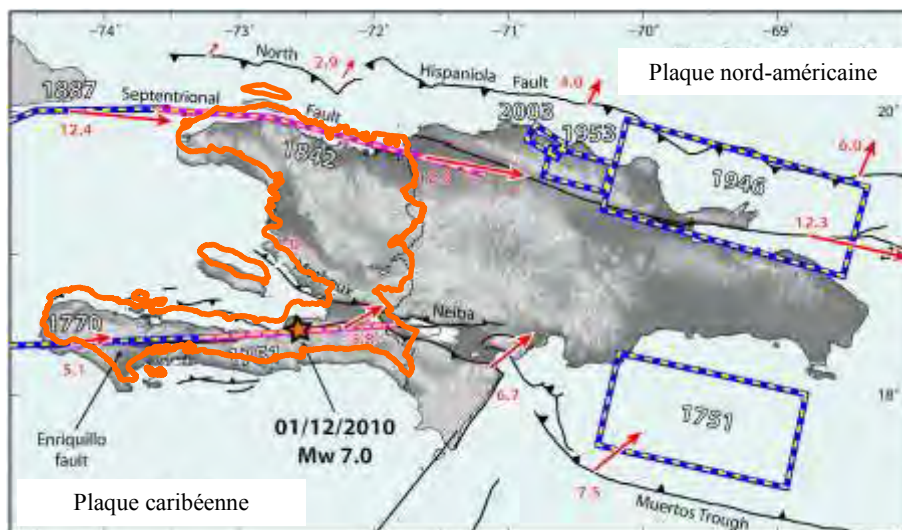
L'inondation est fréquente dans la capitale et le département de l'Ouest y compris Léogâne. De grandes villes comme PaP ou Léogâne sont situées dans ce département. Le graphique ci-dessous montre la fréquence des inondations par département qui se sont produites de 1968 à 1997. Selon ce graphique, le département de l'Ouest représente environ 35% de l'ensemble des inondations du pays.



(Source: Environmental vulnerability in Haiti, 2007, USAID)

Figure 3-5 Graphique de la fréquence des inondations par département

Il se serait produit de violents tremblements de terre à l'intérieur et autour du pays (voir la fig. A3-6. Selon la figure, les séismes ont été enregistrés en 1751, 1770, 1842 et 1887) près des failles actives qui traverse Haïti de l'est à l'ouest (faille septentrionale et faille d'Enriquillo, source : Sergio et al, 2010). Les risques du séisme étaient évoqués comme il y a des frontières de la Plaque nord-américaine et de la Plaque caraïbe au nord d'Haïti. Cependant, de grands séismes ne se sont pas produits depuis longtemps. La préparation y relative n'avait pas donc été considérée sérieusement, ce qui a causé des dégâts considérables lors du Grand Séisme alors que le pays était en voie de reconstruction après les ravages des cyclones de 2008.



* Les chiffres en blanc signifient l'année et l'endroit du séisme. * La ligne continue noire avec les triangles montre les failles actives. La flèche montre la direction de glissement des failles.

(Source : Analyse des menaces naturelles multiples en Haïti, L'ÉQUIPE MULTI-MENACES-HA, 2010; L'ÉQUIPE MULTI-MENACES-HA : Mora et al.)

Figure 3-6 Localisation des grands séismes dans le passé et des lignes de faille active

En outre, on craint des dégâts causés par la boue malgré le manque de données. Il y en a trois types comme ci-dessous. Dans ces régions où il se produit des désastres facilement, il faut prendre des mesures nécessaires pour minimiser des dégâts en considération d'utilisation de terrain :

- Coulée de boue (phénomène de la coulée d'une grande quantité d'eau avec de la boue et du bloc à partir du ruisseau de montagne lors de la pluie diluvienne) ;
- Glissement de terrain (phénomène du mouvement d'une grande quantité de boue

- principalement dans la zone montagneuse) ;
- éboulement de terrain (phénomène de l'éboulement brusque de boue aux versants dans la zone montagneuse et urbaine).

3-7 Système de la gestion des risques et des désastres en Haïti

Le système de la prévention des désastres sur le plan administratif en Haïti est montré dans l'organigramme ci-dessous (voir la fig. A3-7):

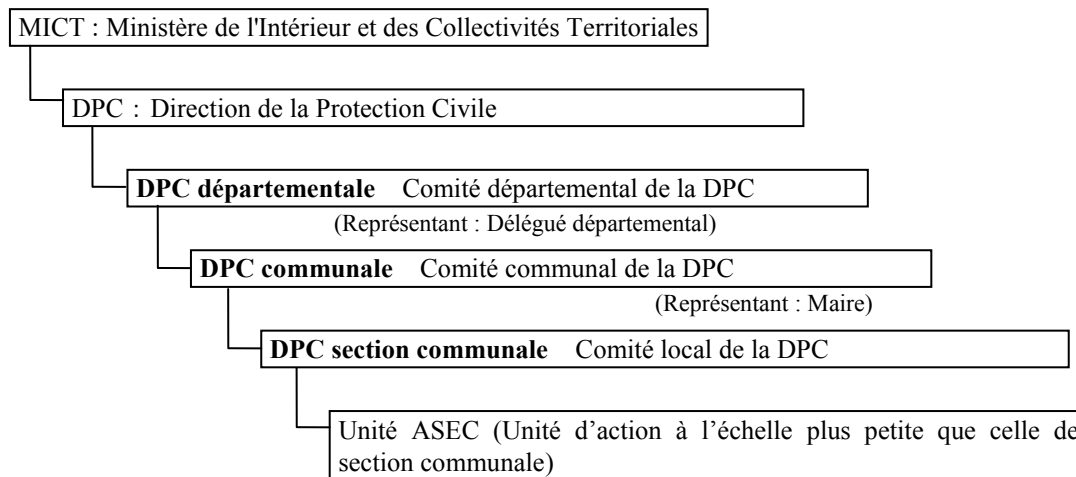


(Source : la mission d'étude de la JICA a établi l'organigramme sur la base des entretiens avec la DPC)

Figure 3-7 Système de gestion des risques et des désastres en Haïti (au niveau national)

« Le Système National de Gestion des Risques et des Désastres » dirige l'ensemble du mécanisme mentionné ci-dessus et « le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres » qui joue un rôle d'organe pratique contrôle le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications, etc.

Par ailleurs, le système d'administration de « la Direction de la Protection Civile (DPC) » (sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur) qui est responsable de l'ensemble de la prévention des désastres est présenté à la fig. A3-8 :



(Source : la mission d'étude de la JICA a établi l'organigramme sur la base des entretiens avec la DPC)

Figure 3-8 Système de gestion des risques et des désastres en Haïti (au niveau local)

Les problèmes du système sont présentés comme suit :

- i. Comme le responsable et la répartition des services sont inconnus au niveau départemental, communal et section-communal, le système mentionné ci-dessus n'est pas fonctionnel. De ce fait, le système de commande n'est pas bien arrangé au niveau du gouvernement haïtien et par conséquent il y a eu un cas où les Nations Unies ont agi pour Haïti.
- ii. Le système de communication et d'information entre l'administration et les habitants n'est pas suffisamment aménagé. Par conséquent, les habitants ne pouvaient pas obtenir de l'administration des informations nécessaires en cas de désastre (climat à l'approche de cyclones, pluviométrie, inondation, endroits où il s'est produit des désastres lors du séisme, endroits où les réfugiés peuvent se procurer le matériel de secours) ce qui a causé une perturbation sur place.
- iii. La communauté locale n'est pas suffisamment formée. Par conséquent, il y a des cas où des informations ne pouvaient pas être partagées entre les habitants ou l'entraide ne pouvait pas être attendue en cas de désastre.

Face aux problèmes mentionnés ci-dessus, on peut noter les mesures suivantes :

- i. Il faut bien clarifier le contenu des fonctions pris en charge par chaque département et chaque service d'administration, et encourager la coordination entre eux. Au niveau national, la ligne d'activités suivantes doivent être supportée :

« Système en temps ordinaire »

- Mise en place des normes de construction et infiltration de la loi et de la réglementation
- Etude de et prévision sur les désastres susceptibles de subvenir, vulgarisation de l'éducation sur les désastres et la prévention des désastres, activités de sensibilisation
- Promotion de la mise en place du système d'alarme précoce
- Aménagement des points de prévention des désastres et des stocks en cas de survenance des désastres
- Aménagement des infrastructures qui ne seront pas ravagées et dont le rétablissement est facile
- Appui à l'aménagement des cartes des risques
- Mise en place du système de soutien à l'administration régionale en cas de désastres

« En cas de désastres »

- Collecte des informations relatives aux désastres à un endroit et transmission de ces informations à l'administration régionale

- Appui à la coordination des aides nationales et internationales au rétablissement et à la reconstruction des désastres et soutien au transport de ces aides vers les régions sinistrées
- ii. Il faut construire un système de prévention des désastres de sorte qu'il puisse fonctionner en coordination avec l'administration régionale, la communauté et les habitants.
- iii. Il faut encourager la formation des communautés locales au niveau de chaque quartier et partager des informations entre les habitants pour qu'ils puissent s'entraider en cas de désastres.

4. Proposition des éléments à insérer dans le Plan de base du développement territorial

Sur la base des examens préliminaires précités, la présente étude est censée apporter un soutien pour élaborer le Plan de base du développement territorial en matière de déconcentration et de prévention des désastres conformément au SNAT. Dans ce cadre, elle propose une perspective du Plan de base du développement territorial sur la base des « principes » d'élaboration du SNAT.

Plus concrètement, la mission présente une vision ou un cadre du Plan de base du développement territorial pour envisager de construire un pays déconcentré et résistant aux désastres naturels en tenant compte de la catégorie du « développement territorial » du PDNA et des principes du SNAT, et en faisant valoir l'expérience apporté par le plan pour le développement global du territoire national du Japon.

4-1 Cadre socio-économique

Se fondant sur la prévision démographique énoncée dans 3-1, la population par région à l'horizon 2030 est estimée tel qu'indiqué dans le Tableau A4-1.

Tableau A4-1 Prévision de la population en 2030 (Unité : mille personnes)

Région	Département	Prévision avant séisme	Développement régional pour la déconcentration de la capitale	Développement régional pour la déconcentration de la capitale	Effet du plan
Nord	Nord-est	561	589	3.291	+253
	Nord	1.337	1.471		
	Nord-ouest	1.140	1.231		
Centrale	Artibonite	2.673	2.994	4.208	+470
	Central	1.065	1.214		
Ouest	Ouest	7.531	6.500	7.228	-900
	Sud-est	687	728		
Sud	Grand 'Anse	856	1.019	1.926	+267
	Sud	803	907		
Haïti (Total)	Haïti (Total)	16.653	16.653	16.653	-

(Source : IHSI, MPCE/DATDLR, prévision de la mission d'étude, 2010)

La prévision de la population a pris en compte une réduction de la concentration de la capitale. En supposant que les réfugiés évacués de Port-au-Prince après le séisme (Source : UNOCHA, 1^{er} mars 2010) soient des habitants susceptibles d'habiter dans les régions autres que la capitale, on a estimé une population totale de déconcentration à savoir 1.031 mille personnes par l'accumulation des nombres des réfugiés de chaque département. Ensuite, on a déduit 1.031 mille personnes à partir de la population du département de l'Ouest (y compris Port-au-Prince).

4-2 Principes d'élaboration du Plan de base du développement national

Comme Haïti, le Japon est sujet aux catastrophes naturelles de grande envergure à cause de son environnement géographique. Cependant, chaque fois que le pays en subit une, il s'est développé

davantage par rapport à l'état antérieur. Le Japon s'est efforcé de construire le pays de façon systématique et les villes résistantes aux désastres visant au développement équilibré du territoire national. Par exemple, face à la situation de l'habitat concentré et détérioré dans les ruelles peu sûres de la ville, le gouvernement japonais a procédé à des contrôles par le zonage basant sur un certain concept d'urbanisme pour l'aménagement/l'amélioration du réseau routier, l'introduction des matériaux incombustibles et ignifuges, la standardisation des normes de construction sismique et sa révision et son renforcement en mettant en valeur l'expérience de chaque grand séisme, et l'aménagement des fonctions de la prévention des désastres dans des espaces publics. En outre, pour le développement socio-économique équilibré du territoire, le gouvernement japonais a établi le Plan pour le développement global du territoire national grâce auquel les pôles régionaux de croissance ont été développés et le réseau routier a été aménagé entre ces pôles. Le Plan a ainsi conduit le pays au développement socio-économique bien équilibré.

En Haïti, il est également possible de se développer d'une manière autonome si le pays peut arranger et exécuter le même type de législation et de principes de développement et s'il peut continuer à accumuler ses efforts pour le développement socio-économique sans faire marche arrière en cas d'éventuel désastre naturel. Face aux menaces des catastrophes naturelles telles que le cyclone et le séisme se reproduisant inévitablement, il est nécessaire de former une ville où la population est toujours prête à y faire face et d'établir un système qui rend possible la minimisation des dégâts et la reconstruction rapide.

En tenant compte des points ci-dessus, les principes d'élaboration du Plan de base du développement territorial sont décrits comme suit :

- | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (1) Déconcentration (Atténuation de surconcentration) = Développement territorial équilibré |
| (2) Construction des villes résistantes aux désastres naturelles
= Renforcement de l'administration pour la prévention des désastres |

Afin de mettre en œuvre le principe (1) ci-dessus, il est efficace de développer les points de liaison avec les pays étrangers tels que l'aéroport et le port, d'aménager les infrastructures sociales fonctionnant comme pôles régionaux et d'assurer la liaison entre eux.

Pour (2), il est important de maîtriser l'inondation par l'établissement et l'exécution du plan de contrôle global d'inondations et de gestion des bassins-versants afin de promouvoir l'utilisation de l'eau pour la vie et l'agriculture, ce qui suppose donc le renforcement de l'administration pour la prévention des désastres.

De ce qui précède, les mesures principales pour la mise en œuvre desdits principes sont les suivantes :

- | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Développement des pôles régionaux et aménagement du réseau de transport• Prévention des désastres - Aménagement global des eaux/contrôle des bassins-versants |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

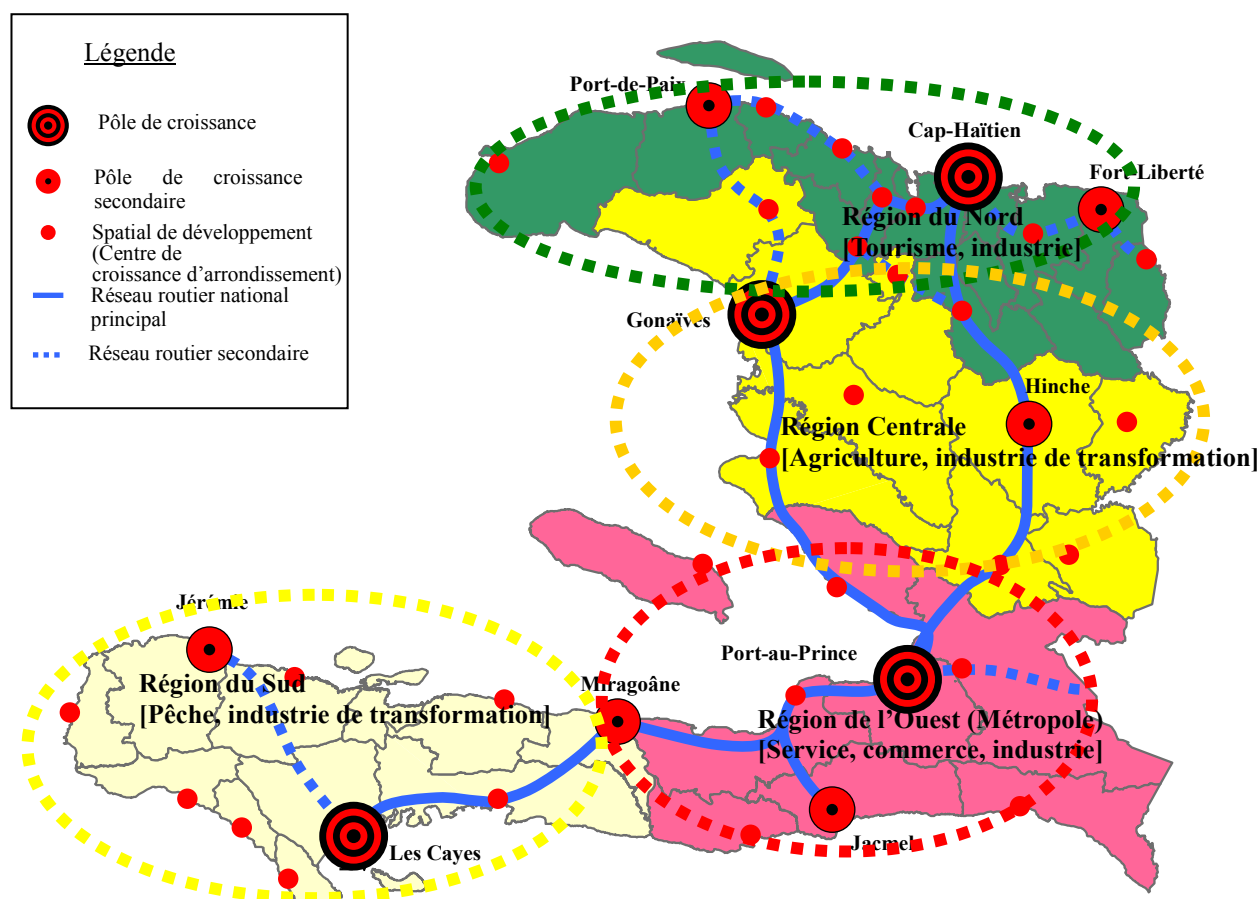
4-3 Concept de la Perspective du Plan de base du développement territorial

Le concept d'aménagement des pôles de croissance régionaux et des réseaux de transport se propose comme montré au tableau A4-2 conformément à la potentialité de chaque région. Ce concept est établi sur la base de l'objectif d'élaboration du SNAT (voir 3-4) et de la vision et de la perspective en tenant compte du cadre socio-économique (voir 4-2).

Tableau A4-2 Concept d'aménagement de chaque région

Région	Potentiel de développement	Pôle de croissance régionale	Pôle secondaire de développement	Réseau de transport
I Région du Nord	Développement touristique, développement industriel basant sur la zone franche et le commerce extérieur	Cap-Haïtien	Fort-Liberté, Port-de-Paix	RN 1 RN 2
II Région Centrale	Agriculture et agro-industrie	Gonaïves	Hinche	
III Région de l'Ouest (Zone métropolitaine)	Secteur tertiaire, centre de l'économie et de l'industrie	Port-au-Prince (ville-satellite : Léogâne, Cabaret, Crois-des-Bouquets)	Miragoâne, Jacmel	RN 2 RN 4
IV Région du Sud	Agriculture, industrie de la pêche, industrie de transformation des produits agricoles et halieutiques	Les Cayes	Jérémie	Artère vers la République Dominicaine

Si l'on adopte le concept de développement proposé par Haïti de relier chaque pôle par le réseau tout en prenant en compte le contenu du tableau A4-2, le réseau sera tel que montré à la figure A4-1. On peut attendre le développement des pôles de croissance régionaux et l'aménagement du réseau de transport plus efficace qui se fondent sur les principes de « Déconcentration (atténuation de la surconcentration) = développement territorial équilibré ».



(Source : élaboré par la mission d'étude sur la base du projet du MPCE/DATDLR, 2010)

Figure A4-1 Concept de la Perspective du Plan de base du développement territorial

4-4 Déconcentration et prévention des désastres

Au point de vue déconcentration (dégagement de surconcentration dans une zone) et construction des villes résistantes aux désastres, l'aménagement des mesures matérielles dans le Plan du développement territorial ainsi que celles non-matérielles et institutionnelles sont proposés comme ci-dessous.

Tableau A4-3 Déconcentration et prévention des désastres

Plan du développement territorial (mesures matérielles)	Mesures non-matérielles et institutionnelles
Déconcentration (dégagement de surconcentration dans une zone)	
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du réseau de transport (restauration de routes, de ports et d'aéroports) • Aménagement du pôle régional de croissance (Mettre en place un pôle de croissance dans chaque région (pôle de croissance + capitale, pôle sous-régional). Assurer la liaison entre les pôles de croissance. Aménager un aéroport et un port à chaque pôle de croissance.) (Développement des deux axes dans la Région Centrale : Gonaïves de la Route Nationale 1 et Hinche de la Route Nationale 3) • Aménagement des infrastructures du pôle de croissance (route/drainage, alimentation en eau, électricité, télécommunications, installation publique (école, hôpital/dispensaire/centre de santé, administration, jardin public, salle de réunions à usages multiples, etc.)) (<u>Réhabilitation des routes urbaines de PaP, Léogâne et Jacmel</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures favorables pour promouvoir l'investissement du secteur privé (zone franche, etc.) • Aménagement d'un système foncier • Appui à l'activité de promotion d'hygiène • Amélioration du système de collecte-traitement des déchets
<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de l'industrie de l'agriculture, des forêts et des pêches (Gains de productivité, aménagement du marché) 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de semence/de bétail, aménagement du microcrédit • Exécution des cours publics pour diriger l'amélioration de productivité de l'agriculture • Extension agricole • Expansion de l'élevage (crevettes, poissons, poules, porcs, chèvres) • Vulgarisation du carburant alternatif des charbons
Prévention des désastres	
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et exécution de l'urbanisme (Aménagement du réservoir de compensation dont les environs seront aménagés en jardin public, aménagement des jardins publics comme lieu de refuge, boisement de zones à risque de glissement de terrain, aménagement de canaux de drainage) • Aménagement des infrastructures parasismiques • Mise en place de la redondance (systèmes multiples) pour la réduction des risques • Place de refuge, aménagement de l'installation de refuge • Plan de protection contre inondations 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'alerte précoce. Système de refuge • Mesures pour minimiser des dégâts de sinistre (établissement et exécution des ouvrages parasismiques/paracycloniques) • Construction d'un système de réponse prompt et aménagement du programme de rétablissement rapide après désastres • Amélioration des rôles de l'administration, du secteur public, du secteur privé, de la communauté et des individus en cas de désastres • Promotion de la formation d'un organisme communautaire (corps chargé de prévention des désastres et corps sapeur-pompier communautaire) et soutien aux activités pour la prévention des désastres d'une communauté

Note : Le soulignage signifie les projets proposés dans le PDNA.

Les mesures à prendre par 4 régions respectivement pour la décentralisation (dégagement de surconcentration) et la prévention des désastres sont énumérées au tableau A4-4.

Tableau 4-4 Déconcentration et prévention des désastres (mesures par région)

Région	Déconcentration (dégagement de surconcentration)	Prévention des désastres (dispositions importantes par région en plus de mesures générales mentionnées ci-dessus)
Nord	Cap-Haïtien, la seconde ville d'Haïti, est la ville la plus importante comme pôle de développement car elle abrite un port et un aéroport internationaux existants, possède des ressources touristiques et planifie une zone franche. De plus, elle est située entre Fort-Liberté et Port-de-Paix dans la côte du Nord, et elle est donc le centre de la Région du Nord. Le développement touristique par introduction de la croisière est prometteur de même que la croissance du secteur primaire contribuant à cette industrie et à la population engagée est bien attendue.	
Centrale	Du fait que cette région se situe au centre du pays avec une plaine relativement grande, on peut envisager l'investissement en priorité en aménageant les Routes Nationales 1 et 3 qui font la liaison entre Port-au-Prince et Cap-Haïtien et en prenant comme pôle de développement les villes riveraines telles que Gonaïves, Saint-Marc et Hinche. Il est prometteur d'implanter l'agro-industrie pour qu'elle puisse fournir aux autres régions des produits agricoles à haute valeur ajoutée.	Mesures contre inondation
Ouest	Il est important de promouvoir la conception d'aménagement des villes-satellites autour de la capitale. Léogâne, située à 35 km de la capitale, est une ville à fort potentiel de développement comme ville-satellite la plus importante. Par ailleurs, la potentialité de développement en tant que ville pôle basée sur les infrastructures publiques importantes i.e. hôpitaux nationaux a été vérifiée à Jacmel par l'étude socio-économique effectuée dans le cadre du présent Projet. Jacmel a aussi fort potentiel de développement comme pôle secondaire de croissance en prenant comme modèle le plan de reconstruction post-séisme à Léogâne proposé par le présent Projet.	Reconstruction de bâtiments parasismiques
Sud	Actuellement, le développement stagne malgré son potentiel. La croissance de l'industrie de transformation des produits agricoles et halieutiques est prometteuse aux Cayes comme pôle de développement.	Plan d'utilisation du terrain pour prévention des désastres

4-5 Mesures contre désastres naturels et pour le rétablissement/la reconstruction

Pour ce qui est des mesures non-matérielles et intellectuelles de prévention des désastres, il est indispensable d'établir le plan de prévention des désastres, la carte de risque, le plan d'utilisation de terrain y compris le contrôle d'utilisation de terrain à haut risque et le système d'alerte précoce. De plus, il est nécessaire de développer l'activité de prévention des désastres au sein de la communauté pour assurer la prise de ces mesures par les habitants à laquelle l'administration devra apporter son soutien pour la promouvoir.

Pour ce faire, il faut non seulement renforcer le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres en place mais aussi garder des relations étroites existantes au niveau central pour construire la base du système de prévention des désastres. En même temps, il faut également renforcer le système de prévention des désastres dans l'axe « département – commune – section communale – communauté » et demander le soutien du gouvernement central de sorte que l'activité de prévention des désastres fonctionne bien au sein de la communauté. Face aux catastrophes naturelles qui surviennent à plusieurs reprises, la mise en place du système pour le relèvement rapide et minimiser les dégâts humains et matériels en cas de sinistre, les organisations gouvernementales et privées, les associations communautaires et les individus sont appelés à s'entraider et déployer les efforts conjoints.

【Prévention/alerte précoce】 Même s'il est difficile de prévenir les risques futurs de séisme, il est possible de prévoir les zones susceptibles d'être l'épicentre par les analyses des cassures vives ayant causé des séismes dans le passé. Il est nécessaire d'établir la norme parasismique des ouvrages et de la faire respecter en zones à haut risque sismique. L'alerte précoce de la pluie diluvienne et du vent fort peut se faire en collaboration avec le réseau international, il est donc important de transmettre les informations et de parfaitement répondre aux alertes. Et pour que les alertes soient transmises à chaque foyer, il faut avoir un système et des activités en matière de prévention des désastres au niveau de la communauté. Pour faire face au cyclone, la prévision du parcours et de la zone de rafale se fait dans les pays voisins comme les Etats-Unis. Il est important de partager ces informations et d'assurer les mesures telles que les

instructions d'évacuation précoce par la transmission et l'émission des alertes précoces. En ce qui concerne l'inondation et l'éboulement de terrain dont le risque de survenance est élevé lors du cyclone, les mêmes mesures doivent être prises. De plus, il faut dresser la carte de risques indiquant les risques de désastres en zones d'habitation et établir le système qui permet aux habitants de la zone dangereuse de se réfugier suivant l'alerte précoce. Il vaut mieux éviter autant que possible l'utilisation de terrain dans des zones à haut risque de désastres. Pour ce faire, il est nécessaire de bien orienter et contrôler l'utilisation de terrain. Par exemple, il est possible d'aménager des jardins publics ou des espaces verts comme terrain public dans des zones à fort risque d'inondation.

【Évacuation】 Il faut aménager la mairie, l'école et le centre de santé parasismiques pour que ces installations publiques puissent jouer un rôle d'abri dans les endroits à bas risque de désastres. De plus, les ouvrages mêmes de ces installations doivent être résistants aux désastres. Pour ce faire, il faut les rendre parasismiques (d'où les installations peuvent servir de l'abri lors du cyclone) pour qu'elles jouent le rôle du centre de prévention des désastres et de l'abri avec des réserves de matériaux et de matériels d'urgence. Il faut également aménager le jardin public et des espaces ouverts pour qu'ils puissent jouer un rôle de lieu de refuge. Informer les habitants du lieu de refuge aménagé est aussi indispensable.

【Sauvetage/secours/aide d'urgence】 Il est nécessaire d'assurer les routes et les espaces ouverts pour le sauvetage, le secours et l'aide d'urgence. Il est demandé d'instituer un système d'urbanisme et de l'exécuter de sorte que ce système contrôle d'habitation et de construction dans les zones à fort risque sans route ni espace. Le centre de prévention des désastres jouant un rôle important en cas d'aide d'urgence en tant que points de réception des aides d'urgence, son aménagement est aussi indispensable.

Pour chaque type de désastres naturels, il faut promouvoir les mesures préventives et celles pour le rétablissement/la reconstruction sur le plan matériel et non-matériel dans le tableau A4-5.

Tableau A4-5 Mesures préventives contre les sinistres sur le plan matériel et intellectuel

Désastre	Division	Mesure	Valeur/Effet
Séisme	Matériel	Renforcement parasismique des ouvrages	« Objet » Prévention contre l'effondrement des bâtiments « Effet » Réduction des dégâts d'effondrement (humains comme morts causée par l'effondrement)
	Non-matériel	établissement de la norme de construction correspondante au renforcement parasismique	« Objet »(Notamment pour les bâtiment à construire nouvellement), assurance de la résistance parasismique des ouvrages « Effet » Réduction des dégâts d'effondrement (humains comme morts causée par l'effondrement)
		Mise en place du système de permis de construire	« Objet »Promotion de la construction de nouveaux bâtiments parasismiques « Effet » Réduction des dégâts d'effondrement (humains comme morts causée par l'effondrement)
		Établissement des lois et ordonnances pour contrôler le quartier aux maisons resserrées	« Objet »Prévention de la concentration des maisons d'habitation dans le centre-ville « Effet » On peut empêcher que les dégâts soient aggravés par l'évacuation difficile en cas de sinistre (ceci est plus efficace que si l'on contrôle la concentration des maisons d'habitation).
Inondation/eaux intérieures	Matériel	Renforcement de digues par les travaux de prévention de l'érosion ou la protection des berges	« Objet » Réduction d'inondation par le renforcement de digues « Effet » On peut prévenir les inondations causées par la destruction des digues par le renforcement de celles-ci grâce à la prévention d'érosion (mise en place des bâches et des blocs de béton, contrôle de la végétation superficielle, protection des berges)
		Reboisement	« Objet » Prévention de l'érosion de surface de bassin-versants en amont « Effet » Comme la capacité de rétention de l'eau

Désastre	Division	Mesure	Valeur/Effet
			baisse en amont, il faut exécuter le reboisement pour l'augmenter et prévenir l'érosion de surface, ce qui profiterait aussi à la réduction de risque d'inondation.
	Non-matériel	Etablissement du plan de gestion des bassins-versants	« Objet » Réduction d'inondation par la gestion de l'ensemble des bassins-versants (en amont et en aval) « Effet » Réduire la survenance d'inondation grâce à le maintien de la rétention de l'eau (en plus des mesures de contrôle en aval, par la gestion des montagnes et forêts dévastées en amont telle que reboisement) et aussi par la prévention d'éboulement
		Établissement du plan de l'aménagement des eaux (rivières principales)	« Objet » Promotion des mesures préventives d'inondation au niveau des rivières principale et importantes avec une grande superficie des bassin-versants (en aval, le centre-ville se répartit). « Effet » Mettre en œuvre les mesures de prévention d'inondation efficace par l'établissement du plan de contrôle intégral au niveau des rivières principales et importantes.
		Soutien à l'établissement d'une carte de risques	« Objet » Informer les habitants des zones faibles contre l'inondation. « Effet » Réduire les dégâts avant même l'inondation par l'identification des zones à haut risque et par l'information des habitants.
		Aménagement du système d'évacuation	« Objet » Aménagement du système d'évacuation des agents administratifs en cas de survenance de désastres et promotion d'évacuation des habitants « Effet » Réduire les dégâts (notamment humains) en cas de survenance des désastres par le refuge au préalable à l'endroit en sécurité.
		Etablissement de la directive et principes pour le logement résistant à l'eau et à étage élevé	« Objet » Prévention de submersion (dessus et dessous du plancher) « Effet » Réduire les dégâts (logement à étage élevé et à construction parasismique) dans les zones exposées au risque de submersion par l'inondation et le raz-de-marée.
Vent fort	Non-matériel	Établissement de la directive pour la construction résistante au vent	« Objet » Prévention des dégâts des bâtiments par le vent fort causé par le cyclone. « Effet » Réduire les dégâts des bâtiments par l'établissement de la directive et les principes pour la construction résistante au vent. Les habitants et les agents administratifs en seront informés pour pouvoir prendre les mesures préalables nécessaires au niveau de logements/bâtiments.
Tsunami/Raz-de-marée	Matériel	Mise en place de barrages anti-tempêtes /digues en plein mer et de forêt préventive contre raz-de-marée	« Objet » Prévention et réduction des dégâts de Tsunami et de raz-de-marée dans les zones littorales « Effet » Les dégâts dans les zones littorales seront prévenus et réduits (du fait que le coût d'aménagement est très élevé, il faut aménager les barrages anti-tempêtes en limitant les zones telles que dans les ports importants comme les ports internationaux.)
	Non-matériel	Aménagement du système d'évacuation	(Les mesures préventives sont identiques à celle contre l'inondation.)
		Établissement de la directive pour le logement résistant à l'eau et à étage élevé	(Les mesures préventives sont identiques à celle contre l'inondation.)

Désastre	Division	Mesure	Valeur/Effet
Éboulement de terrain	Matériel	Exécution des travaux préventifs	« Objet » Prévention de l'éboulement de terrain par l'exécution des travaux. « Effet » Exécuter les travaux de mur de soutènement, de prévention de l'érosion, et de canaux d'évacuation et de barrage de contrôle du sable pour prévenir les dégâts d'éboulement de terrain et ainsi minimiser les dégâts.
		Reboisement	(Les mesures préventives sont identiques à celle contre l'inondation.)
	Non-matériel	Soutien à l'établissement d'une carte de risques	(Les mesures préventives sont identiques à celle contre l'inondation.)
		Aménagement du système d'évacuation	(Les mesures préventives sont identiques à celle contre l'inondation.)

(Source : mission d'étude de la JICA)

« Mesures préventives par catastrophe naturelle »

Reposant sur les caractéristiques régionales de chaque sinistre, les mesures censées être nécessaires sont les suivants :

- Séisme
 - ◇ Il faut faire attention aux environs des deux failles actives (Faille Septentrionale, Faille Enriquillo) où il s'est produit de grands tremblements de terre dans le passé, notamment aux départements de la Grand 'Anse, des Nippes, de l'Ouest, du Nord.
 - ◇ Il est nécessaire d'aménager les normes de construction tenant compte de la structure parasismique, et sur la base de ces normes il faut aménager et exécuter le système de certification des bâtiments.
 - ◇ Il s'agit de faire en sorte d'évacuer le plus rapidement possible les habitants démunis de logement par l'effondrement à un endroit plus sûr du point de vue de la prévention des désastres à court terme en concert avec les activités communautaires de prévention des désastres. A moyen et à long terme, il faut prévoir un endroit en sécurité pour vivre. .
- Dégâts dus aux cyclones
 - ◇ Dans les départements du Sud et de la Grand 'Anse où des cyclones passent fréquemment, il est nécessaire de promouvoir le logement résistant aux vents.
 - ◇ Pour minimiser des dégâts, il est efficace d'obtenir des informations comme le climat et le temps à l'avance. À cet effet, il est à souhaiter que de telles informations puissent être obtenues par le système radio pour prévention des désastres de sorte à prendre les mesures préalables et à évacuer les habitants en toute sécurité tout en exploitant leur expérience de l'activité communautaire de prévention des désastres.
- Inondation
 - ◇ De même que pour le cyclone, il est efficace de partager des informations entre les habitants.
 - ◇ En ce qui concerne les environs de Gonaïves du département de l'Artibonite, de Cap-Haïtien du département du Nord ainsi que de la ville de Léogâne du département de l'Ouest, où des terrains à l'altitude basse s'étendent très largement, il est efficace de construire des canaux de drainage pour prévenir et minimiser des débordements des eaux intérieures, ainsi que de promouvoir des logements sur pilotis.
- Raz-de-marée/ Tsunami
 - ◇ Les zones à l'altitude basse subissent facilement des dégâts lors du passage de dépressions tropicales. Par conséquent, il est nécessaire de prendre des mesures contre les sinistres en

priorité dans les terres basses du département du Sud à haute fréquence de cyclones ainsi qu'aux environs de Gonaïves avec une très grande étendue de terres basses.

- ◇ Sauf que pour faire valoir les fonctions des mesures matérielles efficacement, il faut construire des digues en pleine mer de forme continue et de grande étendue dans les zones littorales au nord exposées à haut risque de séisme et de Tsunami. Pour ce faire, un coût important des travaux est nécessaire. Par conséquent, afin de minimiser les dégâts humains par le Tsunami, il est efficace d'assurer la prise de mesures non-matérielles telles que l'exercice d'évacuation et l'avertissement des zones à risques.
- Éboulement de terrain
 - ◇ L'éboulement de terrain causerait facilement des dégâts puisque le déboisement progresse dans le territoire national dont le taux de boisement est estimé à moins de 3%.
 - ◇ Il est donc primordial que le taux de boisement soit augmenté par la promotion de reboisement, mais puisque cela coûte très cher et prend le temps pour ce faire, il est prioritaire de faire les travaux de prévention contre l'éboulement de terrain et l'érosion, de planter des arbres fruitiers et d'aménager la prévention d'érosion par l'installation de gabions au pied de la pente.

4-6 Plan par secteur

Pour promouvoir le développement territorial équilibré et la construction de la ville résistante aux désastres, il est important de faire avancer un aménagement systématique sur la base des plans d'aménagement par secteur conformément au plan de base du développement territorial. Les principes d'aménagement d'infrastructures par secteur sont montrés ci-dessous.

(1) Plan de transport et de circulation

1) Route

Pour le dégagement de surconcentration de la capitale et le développement de pôles régionaux de croissance, il faut aménager les routes principales entre ces pôles et transporter des personnes et des marchandises en peu de temps et au coût moins élevé. Au Japon, on a commencé par la construction des routes principales entre les pôles pour la déconcentration, et les villes le long de ces routes ont joué un rôle de ville industrielle et de ville résidentielle, ce qui a permis de réaliser le développement équilibré du territoire. De plus, par l'aménagement du réseau de transport entre les villes pôles, il est facile d'assurer la route d'évacuation ou de transport de matériel de secours en cas de désastre. De ce qui précède, les principes d'aménagement du secteur transport seront suivants :

- Amélioration des grandes artères (élargissement, revêtement, amélioration de glacis, ponts) <Amélioration des Routes Nationales 1, 2, 3 et 4, résolution de goulots d'étranglement > (Source : PDNA)
- Amélioration des routes secondaires (élargissement, revêtement, amélioration de glacis, ponts)
- Amélioration des routes urbaines (revêtement, amélioration de croisements, résolution de goulots d'étranglement)

En outre, les projets d'aménagement de route prévus actuellement sont les suivants :

- ◇ projet de réhabilitation de la Route Nationale 1 dans le département d'Artibonite et le département de Nord par la BID,
- ◇ et le projet d'appui à la réhabilitation de la Route Nationale 3 dans le département de Central et le département de Nord par l'UE-AFD.

2) Port

Le transport de masse et le commerce extérieur des marchandises se font en passant par les ports.

L'amélioration des ports dans les pôles de développement est donc importante. Les principes d'aménagement du secteur port sont les suivants :

- Amélioration des ports (PaP, Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes)

3) Aéroport

La diaspora haïtienne (résidents d'origine haïtienne à l'étranger) contribue à l'économie et à la culture du pays. Il est nécessaire d'améliorer les aéroports des pôles de développement pour internationaliser, attirer des touristes et faciliter les activités de la diaspora. Les principes d'aménagement du secteur aéroport sont les suivants :

- Amélioration des aéroports (PaP, Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes)

(2) Établissement d'alimentation en eau et d'hygiène

L'épidémie de choléra a fait de nombreuses victimes en octobre 2010. Cette épidémie, aggravée par les conditions d'hygiène défavorables et l'insuffisance de traitement médical. Les installations de l'eau potable et de l'assainissement dont la gestion est assurée sont les bases les plus importantes non seulement pour la prévention des maladies infectieuses comme le choléra mais aussi pour la vie et la santé de la population. Il est donc urgent d'aménager /améliorer ces installations surtout dans les régions de forte densité susceptibles d'être frappées par les maladies infectieuses. Les principes d'aménagement du secteur installations d'alimentation en eau/d'hygiène sont les suivants :

- Aménagement d'un équipement d'alimentation en eau des villes principales (prise d'eau, épuration des eaux, retenue d'eau, distribution des eaux)
- Aménagement de l'équipement d'hygiène et de drainage des villes principales
- Aménagement d'un lieu de traitement des déchets

Comme plan actuel prévu d'être réalisé dans le domaine d'aménagement des installations d'alimentation en eau et d'hygiène, la BID et l'Espagne planifient le projet dans le secteur d'alimentation en eau (200 millions de dollars US).

(3) Équipement énergétique

L'électricité est maintenant indispensable pour le développement industriel et économique de même que pour la vie de la population. Il est recommandé d'aménager l'équipement écologique de production d'énergie hydroélectrique à petite échelle sans utiliser du combustible fossile en profitant du caractère topographique montagneuse. Cela nécessite en même temps l'activité de reboisement et l'aménagement de l'environnement. En zone urbaine, il est efficace d'aménager les installations de production d'énergie photovoltaïque. Les principes d'aménagement du secteur équipements énergétiques sont les suivants :

- Aménagement de centrales électriques, de sous-stations et d'installations de distribution
- Aménagement de l'équipement de production d'énergie hydroélectrique à petite échelle
- Aménagement de l'équipement de production d'énergie photovoltaïque

(4) Installation de télécommunications

L'installation de télécommunications est essentiellement aménagée par le secteur privé. Cependant, on peut proposer un système de collaboration en matière d'utilisation publique en cas d'urgence au moyen du téléphone portable qui s'est propagé dans le pays. Il est demandé de renforcer et d'améliorer le système d'alerte précoce en cas de cyclone ainsi que la radiodiffusion en cas d'urgence. Par conséquent, les principes d'aménagement du secteur télécommunications sont les suivants :

- Amélioration du réseau de téléphones portables (développement du secteur privé)
- Amélioration de l'environnement de connexion Internet (développement du secteur privé)
- Amélioration du réseau de radiodiffusion d'urgence

(5) Services de culture et d'éducation

L'éducation est un besoin essentiel de l'homme et des bases du développement économique. Il est demandé de promouvoir l'aménagement d'écoles qui manquent depuis longtemps même avant le séisme. Lors de la reconstruction des écoles, elles devront être parasismiques et donner un lieu de refuge en cas de désastres, et avoir pour rôle de fonctionner comme centre de prévention des désastres. Par conséquent, les principes d'aménagement du secteur culture/éducation sont les suivants :

- Aménagement et reconstruction d'écoles primaires et secondaires
- Aménagement d'enseignements supérieurs/centres de recherches
- Aménagement de bibliothèques
- Aménagement d'équipement sportif

(6) Centre de santé et centre médical

Ils sont indispensables pour la santé de la population. Il faut aménager des bâtiments parasismiques pour qu'on puisse les utiliser en cas de sinistre et les construire dans les quartiers à plus bas risque de submersion en cas d'inondation. Les principes d'aménagement du secteur santé/centre médical sont les suivants.

- Établissement d'un système d'aiguillage vers les services appropriés et aménagement d'équipement nécessaire (hôpital à haute technicité médicale, hôpital pôle, dispensaire)
- Aménagement de centres de santé

(7) Installations urbaines et régionales

Le bureau d'administration (la mairie, etc.) est indispensable pour offrir les services publics. Les installations publiques devront être des bâtiments parasismiques, et en cas de sinistres tels que le séisme, le cyclone et l'inondation, elles ont pour rôle de fonctionner comme abri ou centre de prévention des désastres. Le jardin public devra être aménagé pour qu'il puisse donner un abri en cas d'urgence.

- Aménagement d'installations publiques (administration, marché, jardin public)

(8) Équipement de protection contre inondations

Comme mesures de prévention contre les inondations produites par le cyclone, il est nécessaire de faire des efforts pour promouvoir l'aménagement des ouvrages et travaux ci-dessous, et réduire les risques de dégâts graves d'inondations.

- Réfection de rivières (amélioration de chenaux, aménagement de digues)
- Aménagement de barrages à usages multiples
- Aménagement de l'équipement de contrôle des alluvions
- Reboisement

(9) Équipement de l'industrie de l'agriculture, des forêts et des pêches

Les industries de l'agriculture, des forêts et des pêches sont des industries de base du pays et supportent le ravitaillement stable des vivres pour la population. Il est essentiel d'aménager des installations à cet effet. Les principes d'aménagement du secteur agriculture/forêt/pêche sont les suivants :

- Aménagement/amélioration de l'équipement d'irrigation
- Aménagement de terres cultivées/amélioration de morcellement
- Aménagement de centres de levée-distribution des produits agricoles et aménagement de marchés
- Aménagement de ports de pêche et d'équipements de réfrigération

(10) Logement

Les principes d'aménagement du secteur logement sont les suivants :

- Aménagement d'un système foncier et d'un cadastre indispensable pour la promotion d'une variété de développements
- Aménagement foncier dans des pôles de croissance et leurs environs (à bas pris et classe moyenne)
- Exploitation du logement à bas prix dans les pôles régionales et les régions périphériques
- Collaboration avec un système de la norme de construction parasismique (financement à intérêt modique aux logements parasismique)
- Amélioration de la technique des travaux du secteur privé (car la norme de construction ne peut pas être mises en valeur quand les entrepreneurs effectuent des travaux de haute qualité)

Coopération de la JICA pour Haïti

En plus du présent projet, la JICA met en œuvre le « Project on Technical Training in Agricultural Production System in Mountainous Area to Technicians of the Republic of Haiti » depuis 2009, le « Projet de formation sur la prévention des désastres » depuis 2010, et l'« Etude préparatoire du développement de l'hôpital départemental de Jacmel » depuis 2011, pour contribuer au rétablissement et au développement des secteurs prioritaires d'Haïti i.e. l'agriculture, de la prévention des désastres et de la santé et de la médecine

4-7 Conception d'aménagement des villes-satellites dans la région métropolitaine

Puisque le département de l'Ouest est considéré comme un bloc où la capitale et les villes environnantes se rattachent étroitement l'une à l'autre, la perspective du Plan de base du développement territorial suppose une réduction de la population du département par rapport à la simple tendance.

En plus de la politique de déconcentration par l'aménagement des pôles régionaux de croissance pour l'atténuation de surconcentration dans la capitale, la conception d'aménagement et de renforcement des villes-satellites dans la région métropolitaine pour déconcentrer une partie des fonctions de la capitale est aussi efficace. Ces villes-satellites ont pour fonction d'absorber l'industrie et la population qui augmenterait sans cesse. Profitant de la proximité de la capitale, on peut transférer ses fonctions et déplacer/transporter des personnes et des marchandises plus facilement que l'aménagement des pôles de croissance dans les régions.

D'une manière concrète, dans la région de l'Ouest, Léogâne située à 30 à 40 km de la capitale est une ville idéale. La stratégie suivante est prometteuse, à savoir : reconstruire une ville résistante aux catastrophes naturelles comme centre de prévention des désastres avec les bâtiments parasismiques de des établissements scolaires et de la marie. On peut également espérer le développement par l'élargissement de l'université et de l'école de soins infirmiers existantes et par l'implantation d'une école de l'agriculture/un centre d'entraînement (ville académique).

En outre, Croix-des-Bouquets située à l'est de l'aéroport de Port-au-Prince est une ville à fort potentiel de développement car elle est l'embranchement de la Route Nationale 3 et de la ligne principale qui mène à la frontière de la République Dominicaine. Dans la région du Nord du Département de l'Ouest, on peut retenir Cabaret sur la Route Nationale 1 comme ville-satellite.

En prenant ces trois villes comme ville-satellite de la capitale, chaque ville peut supporter partiellement

les fonctions de la capitale et ainsi contribue à atténuer la surconcentration de Port-au-Prince.



Figure 4-4 Conception d'aménagement des villes-satellites dans la région métropolitaine

5. Recommandation

Il est à souhaiter que les éléments à insérer dans le Plan de base du développement territorial proposés dans cette partie soient mises en valeur pour l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) afin de réaliser constamment la reconstruction d'Haïti après le Grand Séisme. Compte tenu des points d'examen indiqués ci-dessus, la mission fait des recommandations comme ci-dessous.

- Vu la nécessité d'affiner le Plan de base du développement territorial, il faut, en se basant sur le cadre de travail présenté dans cette partie, examiner et analyser la situation exacte des infrastructures du pays ainsi que celle socio-économique de chaque région et renforcer le régime de collecte d'informations.
- Pour élaborer le Plan de base du développement territorial, il est nécessaire d'harmoniser ce dernier avec chaque plan de développement par les gouvernements locaux. Il est donc nécessaire de recueillir des informations de ces derniers et de développer les relations avec les organisations et entités concernées à travers le soutien en matière d'élaboration de leur plan de développement régional.
- On espère que le Plan de base du développement territorial sera mis en valeur pour établir le SNAT qui a été engagé par le gouvernement haïtien avant le séisme. Puisque son élaboration a été retardée à cause du manque de ressources (budget, personnel), il faut essayer d'en assurer davantage. À cet effet, il est nécessaire de fixer un délai et une feuille de route pour élaborer le SNAT.
- Pour élaborer le Plan de base du développement territorial, il est nécessaire de concerter ce dernier avec toutes les parties prenantes, à savoir les habitants, les gouvernements locaux et les autorités compétentes, et d'échanger leurs opinions.
- Le peuple haïtien a résisté à de nombreux désastres naturels jusqu'à présent. Cependant, après le séisme en question, on constate dans plusieurs endroits de la ville que le peuple a commencé, à des étapes précoces et par ses propres moyens, des travaux de construction et a procédé à l'ouverture de boutiques foraines. Ce qui montre une motivation au niveau des citoyens dans leurs activités autonomes de reconstruction. Pour faire valoir ce potentiel, il faut demander l'avis de la population haïtienne et le refléter dans l'élaboration du Plan. Pour ce faire il est

souhaitable que le nouveau régime politique promeuve les activités de conseils locaux au niveau de département (10), d'arrondissement (42), de commune (138) et de section communale (565) afin de leur faire préparer leur propre plan de développement, de concerter le Plan de base du développement territorial et d'harmoniser leurs opinions. De plus, il est également nécessaire de procéder à une audition publique aux niveaux énumérés ci-dessus pour informer le public et recueillir leur opinion.

- Si on transfère des ministères détruits par le séisme à un endroit autre que la capitale (Léogâne, Cabaret, etc.), les services relatifs à l'administration se développent aux alentours. Cela profiterait à la réduction de surconcentration de Port-au-Prince. À cet égard, il faut améliorer la route entre la nouvelle ville et la capitale.
- L'exécution des projets de développement suppose l'aménagement d'un système foncier et d'un cadastre. Il y avait beaucoup de problèmes concernant le droit de propriété foncière qui posait un goulot d'étranglement lors de la construction de logement temporaire.

Par ailleurs, on peut noter les points suivants d'après l'expérience du Japon.

- Au Japon, la réhabilitation du pays a commencé en 1945 aussitôt après la fin de la Seconde Guerre mondiale mais sa reconstruction ne s'est exécutée que dans la capitale. Pour corriger ce déséquilibre et faire avancer un développement équilibré de tout son territoire, la « Loi pour le développement global du territoire national » a été instituée en 1950. Sur la base de cette loi, le plan de développement global pour l'ensemble du pays a été établi et exécuté à plusieurs reprises afin de soulager la concentration de quatre grandes villes (Tokyo, Nagoya, Osaka et Kita-Kyushu), et un développement équilibré du territoire a été ainsi mené à bonne fin. En Haïti, il serait aussi efficace d'établir et d'exécuter le plan de développement territorial conformément à une loi.
- Il est nécessaire de présenter une vision d'avenir du territoire national et d'établir un plan de développement national qui indique clairement des mesures efficaces et effectives pour réaliser cette vision. Conformément à ce plan, on doit élaborer et promouvoir des programmes d'exécution de chaque secteur.
- Il est essentiel d'exécuter des projets prioritaires conformément au plan de développement national, et de le réviser tous les 5 à 10 ans pour établir un nouveau plan et de nouveaux projets prioritaires. Il faut continuer ce procédé continuellement.

Annexe A

**Appui à l'élaboration d'une perspective du plan de base
du développement territorial**

Options de l'aménagement territorial dans le PDNA

Annexe A : Options de l'aménagement territorial dans le PDNA

La catégorie du « développement territorial » du PDNA propose le plan de développement territorial comprenant deux options suivantes et le plan de développement de la zone métropolitaine de PaP dont l'aperçu est comme suit :

Option 1

- Développement de l'axe nord-sud – Route Nationale N° 3 (Port-au Prince – Cap-Haïtien)
 - ◇ 1^{er} centre (centre politique et économique) : zone métropolitaine de PaP : industrie, commerce ;
 - ◇ 2^{ème} centre (centre économique à Bas Plateau) : Gimbaille (5km au sud de Mirebalais) : industrie : avec une population de 400.000 personnes ;
 - ◇ 3^{ème} centre (centre économique de Hinche) : Colladère (entre Hinche et Pignon) : industrie de transformation des produits agricoles, université : avec une population de 600.000 personnes ;
- Pour le niveau secondaire, développement du corridor de développement de l'axe transversal est-ouest : Saint-Marc – Mirebalais – Balladères.

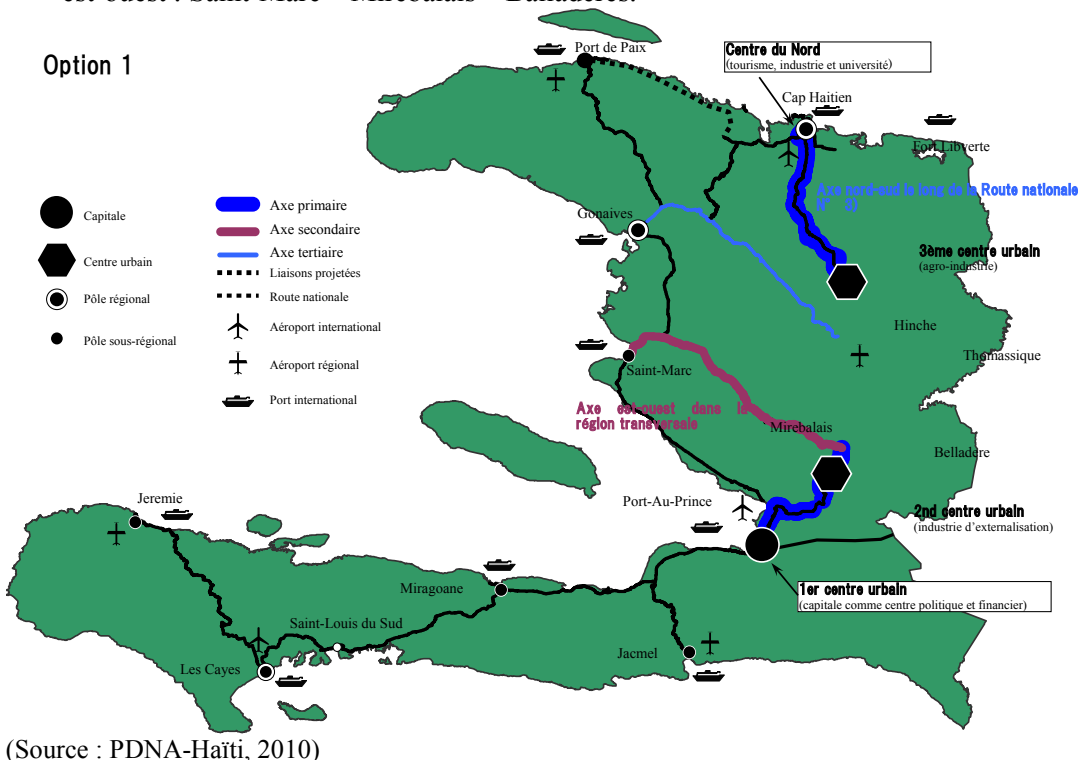


Figure A-a1 Option1 de l'aménagement territorial en PDNA

Option 2

- En plus de l'option 1, le développement des deux zones tampons suivantes :
 - ◇ (Central) Développement de l'axe transversal est-ouest: Saint-Marc – Mirebalais – Balladères ;
 - ◇ (Sud-ouest) Développement de l'axe d'Aquin – Les Cayes (mettant de l'importance à l'axe d'Aquin – Les Cayes dans le corridor de Miragoâne – Les Cayes). Promotion du département du Sud (zone à l'ouest de PaP).

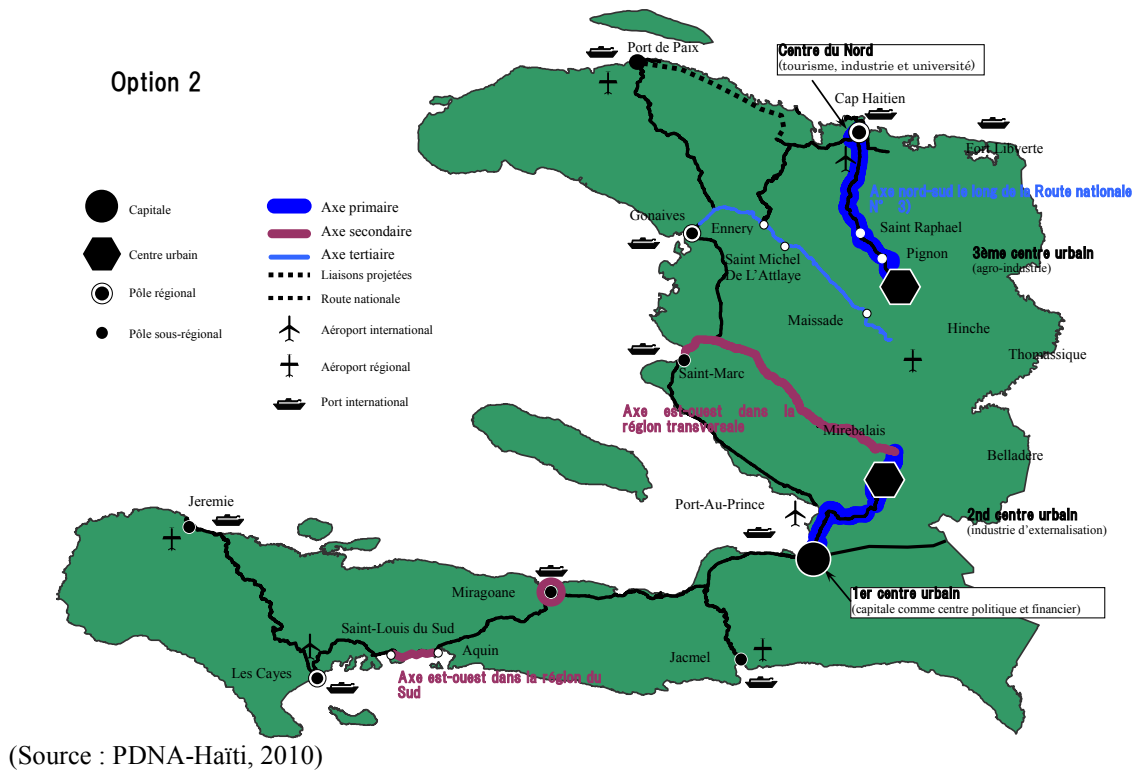


Figure A-a2 Option 2 de l'aménagement territorial en PDNA

Développement de la zone métropolitaine de PaP :

- Population en 2030 : 5.000.000 ;
- Développement de quatre nouveaux centres urbains ;
 - ◇ Nord : Cabaret (entre Cabaret et Bon Repos) : nouveau port, industrie ;
 - ◇ Central : Hasco – aéroport international : population 1.100.000 : industrie, commerce, logement ;
 - ◇ Est : parc commémoratif – Premier : population 250.000 : commerce, logement ;
 - ◇ Ouest : Route Nationale N° 2 – Carrefour : population 300.000 : commerce, logement ;
- 5ème centre : Front de Mer – Champ de Mars ;
- Centre du niveau secondaire : Croix-des-Bouquet, Pétienville, Kenscoff ;

Bases du tourisme : Réaménagement de Front de Mer, Boutillier, Quote Arcadins, Estang Saumâtre